



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 14/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/464

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017. Décision. Adoption

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour soit effectuée dans un délais de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Tel est l'objet du présent rapport et de ses annexes

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE



Mairie de Bordeaux

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

PROPOS LIMINAIRES	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	4
1. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE	4
2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017 (PLF 2017).....	7
2.1. <i>L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL)</i>	8
2.2. <i>Les articles du PLF 2017 concernant le « bloc communal »</i>	9
LES GRANDES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2017	14
1. LA POURSUITE DES EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES	14
1.1. <i>Les transferts de compétences pour 2017</i>	15
1.2. <i>La mutualisation des services</i>	15
2. LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE	16
2.1. <i>Les principales recettes de fonctionnement</i>	16
2.1.1. <i>La poursuite de la baisse historique des dotations</i>	16
2.1.2. <i>Les produits de fiscalité</i>	18
2.1.3. <i>Les recettes des services</i>	22
2.2. <i>Les principales dépenses de fonctionnement</i>	22
2.3. <i>L'investissement</i>	23
2.3.1. <i>Les recettes d'investissement</i>	23
2.3.2. <i>Les dépenses d'investissement</i>	24
LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES	25
1. STRUCTURATION ET COMPOSITION DES FRAIS DE PERSONNEL.....	25
1.1. <i>Structuration des dépenses de personnel</i>	25
1.2. <i>Structure et évolution des effectifs</i>	27
2. ORIENTATIONS POUR 2017 ET LES EXERCICES SUIVANTS.....	29
LA GESTION DE LA DETTE.....	30
1. L'ENCOURS AU 1 ^{ER} JANVIER 2017	30
1.1. <i>La répartition de l'encours</i>	31
1.2. <i>La diversification de l'encours</i>	31
1.3. <i>La gestion du risque</i>	32
2. LES PERSPECTIVES D'EMPRUNT POUR 2017 ET SUIVANTS.....	33
3. LA GESTION DE LA TRESORERIE.....	34
LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS	35
1. EVOLUTION DES RATIOS DE GESTION	35
2. FINANCEMENT DU PPI.....	36
ANNEXE 1 – REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	38

Propos liminaires

Le présent rapport répond aux obligations faites à la commune de Bordeaux conformément aux différentes dispositions énumérées en Annexe 1 du rapport.

Le document a été élaboré sur la base du projet de loi de finances déposé par le gouvernement et enrichi lorsque cela a été possible des amendements adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale. De ce fait, certaines données pourront être précisées voire modifiées dans le cadre du rapport du Budget 2017.

Le contexte économique et financier

Le débat d'orientations budgétaires 2017 intervient dans un contexte économique marqué par un environnement international peu dynamique et instable, qui influe fortement sur l'économie nationale, avec pour conséquences des mesures au sein du Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) qui pèsent à nouveau fortement sur les collectivités territoriales et de leurs groupements.

1. Le contexte macroéconomique

Environnement économique international : selon l'OCDE¹, la faible progression des échanges et les distorsions du système financier aggravent la lenteur de la croissance économique mondiale. L'économie mondiale devrait croître moins rapidement qu'en 2015, seule une légère accélération étant attendue en 2017. L'OCDE alerte sur le fait que « le monde est pris au piège de la croissance molle, la médiocrité des anticipations de croissance bridant encore davantage les échanges, l'investissement, la productivité et les salaires ». L'impact du Brexit ou encore des élections américaines sont pour le moment difficile à mesurer.

Selon l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale sera de 2,9 % en 2016 et de 3,2 % en 2017, soit un taux bien inférieur aux moyennes de long terme (environ 3,75 %).

Déclinés dans le cadrage du PLF 2017, ces perspectives sont synthétisées ainsi qu'il suit :

Environnement international	2012	2015	2016	2017
Taux de croissance du PIB aux Etats Unis (en %)	2,2	2,6	1,5	2,1
Taux de croissance du PIB dans la zone Euro (en %)	-0,9	2,0	1,6	1,5
Prix à la consommation dans la zone Euro (en %)	2,5	0,0	0,2	1,1
Prix du baril de Brent (en dollars)	112,0	53,0	42,0	45,0
Taux de change Euro/dollar	1,29	1,11	1,11	1,12

Concernant la France, les éléments de cadrage du PLF 2017 font l'objet de questionnement par nombre d'experts. Le Haut conseil des finances publiques (HCFP), dans son avis du 24 septembre, a ainsi émis des réserves significatives. Si, le HCFP estime « raisonnable » la prévision d'inflation à +0,8 %, il estime en revanche que l'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est trop optimiste compte tenu des facteurs baissiers qui se sont matérialisés ces derniers mois, alors même que le scénario retenu cumule un certain nombre d'hypothèses favorables.

¹ Dernières perspectives intermédiaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Economie française	2012	2015	2016	2017
PIB total (valeur en milliards d'€uro)	2 087	2 181	2 232	2 287
Variation en volume (en %)	0,2	1,3	1,5	1,5
Variation en valeur (en %)	1,3	1,9	2,3	2,4
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)	-0,9	1,6	1,9	1,5
Dépenses de consommation des ménages (en %) (1)	-0,3	1,5	1,8	1,6
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	2,6	3,7	4,9	4,5
Exportations (en %)	2,5	6,1	0,9	3,5
Importations (en %)	0,7	6,6	2,1	4,0
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,9	0,0	0,1	0,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'€uro)	-67,6	-45,7	-45,3	-48,9
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) (2)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7

(1) déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

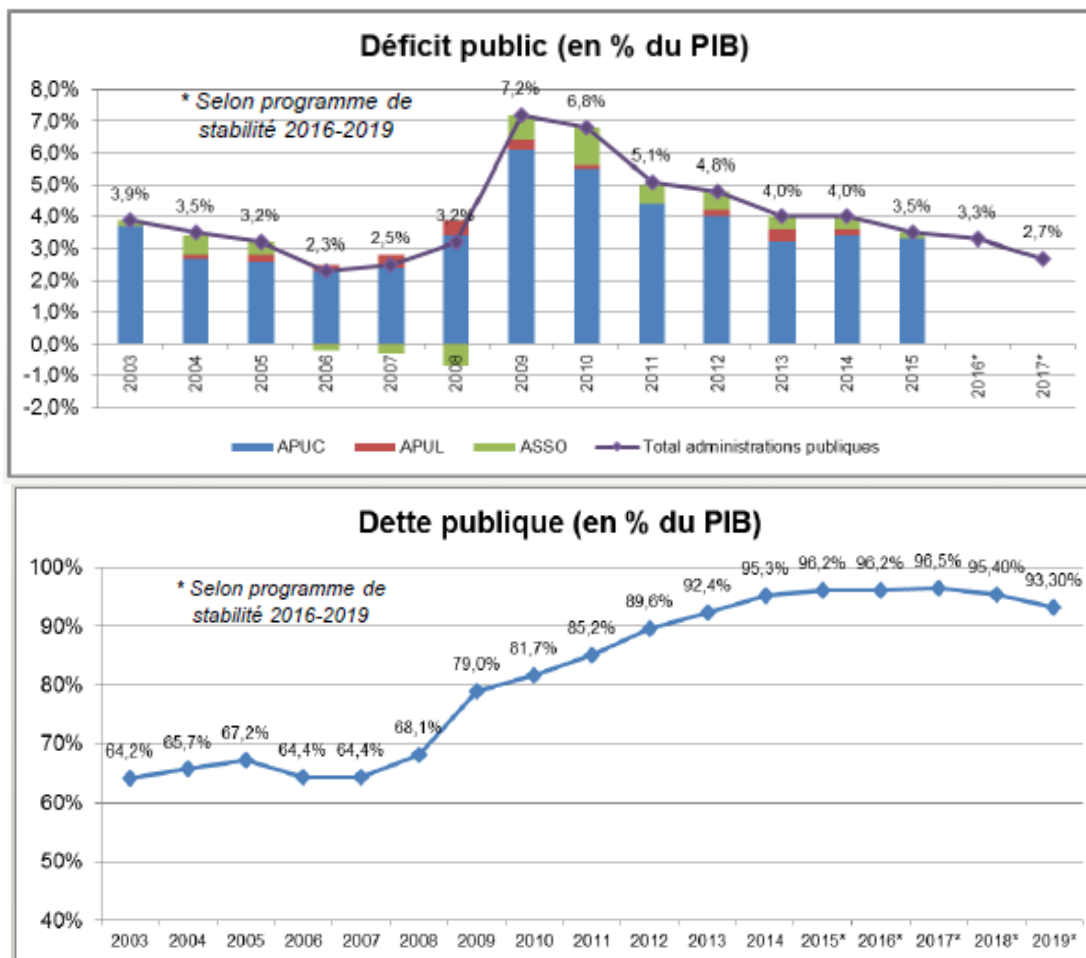
(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

Ces facteurs pourraient impacter notablement les soldes nationaux. Le HCFP pointe notamment le « risque supérieur sur les dépenses 2017 par rapport aux années précédentes (caractère irréaliste des économies prévues sur l'UNEDIC, fortes incertitudes sur la réalisation des économies de grande ampleur prévues sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), incertitudes également sur l'évolution des dépenses de l'État et des collectivités territoriales, incidences possibles sur le solde public des recapitalisations annoncées des entreprises publiques du secteur énergétique). » et relève qu'« à ces risques s'ajoutent ceux portant sur les prévisions de recettes du fait des hypothèses économiques favorables retenues dans le PLF ».

Economie française	Exécution 2012	Exécution 2015	2016	2017
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-3,5	-1,9	-1,6	-1,1
Ajustement structurel	1,0	0,4	0,3	0,5
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7
dont solde Etat	-3,9	-3,3	-3,3	-3,0
dont solde organismes divers d'administration centrale (ODAC)	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
dont solde collectivités locales	-0,2	0,0	0,0	-0,1
dont solde administration de sécurité sociale	-0,5	-0,2	0,0	0,3
Dettes publiques (en % de PIB)	89,6	96,2	96,1	96,0
Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)	43,8	44,7	44,5	44,5
Part des dépenses publiques* (en % de PIB)	56,0	55,5	55,0	54,6
Taux de croissance des dépenses publiques* (en valeur)	3,1	0,8	1,4	1,4
Inflation hors tabac (en %)	1,9	0,0	0,1	0,8
Croissance du PIB en volume (en %)	0,2	1,3	1,5	1,5

* Hors crédits d'impôts

Le non-respect de ce scénario (maîtrise accrue des dépenses et dynamisme des recettes) se traduirait inéluctablement par un déficit public maintenu au mieux sur son niveau 2015 (et non par une diminution de 0,8% comme envisagé) et corrélativement par une progression de la dette publique sur les années futures, l'éloignant encore plus des objectifs du programme de stabilité pour 2016-2019.



Pour rappel, la dette publique s'est établie à fin juin 2016 à 2 170,6 Md€, soit 98,4 % du PIB.

Concernant le territoire de la Nouvelle-Aquitaine², au 2^{ème} trimestre 2016, dans un contexte national de ralentissement de l'activité mais de légère reprise de l'emploi, plusieurs indicateurs conjoncturels sont bien orientés au niveau régional.

L'emploi salarié marchand se redresse nettement (+0,4 %, soit un gain de 5 300 emplois), après avoir stagné au 1^{er} trimestre. Cette croissance est supérieure à celle de la France métropolitaine (+0,2 %). Pour la première fois depuis 2008, la construction cesse de perdre des emplois. Dans l'industrie, en revanche, le marché du travail est toujours en berne.

Le taux de chômage est orienté à la baisse. La demande d'emploi stagne, mais pour la première fois depuis 2008, celle de longue durée se replie. Au 2^{ème} trimestre 2016 après un 1^{er} trimestre stable, le taux de chômage diminue de 0,2 point et s'établit à 9,4 % de la population active (contre 9,6 % pour la France métropolitaine, en baisse de 0,3 %).

Au 2^{ème} trimestre 2016, 11 800 entreprises ont été créées en Nouvelle-Aquitaine, soit un volume en hausse de 2,6 % par rapport au 1^{er} trimestre 2016 (contre +3 % en France métropolitaine). Toutefois, le nombre de créations sous le régime du micro-entrepreneur en Nouvelle-Aquitaine continue de baisser (-1,4 %), alors qu'une reprise s'est amorcée depuis fin 2015 et perdue au niveau national (+5,4 %).

² Sources : INSEE Aquitaine, Banque de France, CCI de Bordeaux.

Au terme de l'année 2016, les échanges commerciaux de la région dégagent un excédent de près de 2 Md€. Quasiment tous les secteurs majeurs des ventes contribuent aux bons résultats de l'exportation. Dans ce contexte favorable, les États-Unis renforcent leur position en tête du classement des pays clients de la région, ce qui tend à accroître l'attention portée aux résultats des élections américaines.

Tableau de bord de la conjoncture

Indicateurs clés de la région Nouvelle-Aquitaine

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente (1)	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié marchand (en milliers)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	1 226,9	↗	↗
Emplois intérimaires (en milliers)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	50,0	↗	→
Activité partielle (en milliers d'heures)	04/08/2016	brute - 3 ^e trim. 2015	313,9	↘	↘
Taux de chômage (en %)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	9,4	↘	↘
Demandeurs d'emploi (A, B, C)	28/09/2016	CVS - juin 2016	495 259	→	↘
Entreprises					
Créations d'entreprises	12/10/2016	CVS - 3 ^e trim. 2016	11 394	↘	↘
Défaillances d'entreprises	17/10/2016	brute - cumul annuel au 2 ^e trim. 2016	5 208	↘	→
Construction neuve					
Logements autorisés	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	41 000	↘	↗
Logements commencés	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	36 400	↗	↗
Locaux autorisés (en milliers de m ²)	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	4 016	↘	↗
Locaux commencés (en milliers de m ²)	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	2 573	↘	↗
Tourisme					
Hôtellerie (en milliers de nuitées)	06/10/2016	brute - août 2016	2 361	↗	↘
Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées)	04/10/2016	brute - août 2016	10 661	↗	↗

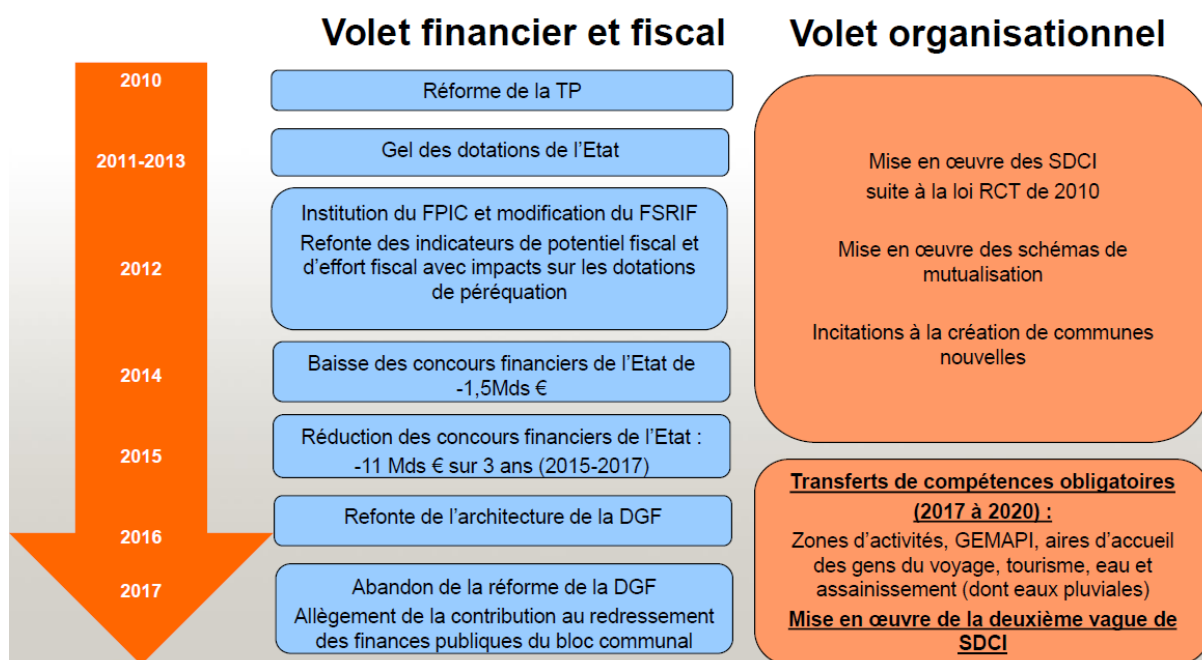
Note : la plupart des données sont susceptibles d'être révisées d'un mois (ou trimestre) à l'autre.

(1) : la tendance par rapport à la période précédente est la comparaison par rapport au trimestre précédent sauf :

- défaillances d'entreprises et constructions neuves : glissement du cumul annuel sur un trimestre ;
- tourisme : évolution par rapport au même mois de l'année précédente.

2. Le projet de loi de finances pour 2017 (PLF 2017)

Le PLF 2017 est qualifié de « transition » ou « d'ajustement » par l'ensemble des commentateurs en raison des élections à venir. Cependant, les impacts sur les finances territoriales demeurent importants car, dans un contexte d'achèvement de la réforme territoriale, les collectivités locales subissent de plein fouet l'effort de redressement des comptes publics.



TP : taxe professionnelle ; FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ; FSRIF : fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France ; SDCI : schémas départementaux de coopération intercommunale ; GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cela se traduit à nouveau, malgré un étalement sur deux années, par une diminution des crédits alloués à la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,63 Md€, dont 1,03 Md€ pour le seul « bloc communal », puis à titre individuel, selon les nouveaux ajustements des « variables d'ajustement » pour financer l'accroissement de la péréquation « verticale », elle-même réformée avec une dotation de solidarité urbaine (DSU) profondément réaménagée.

2.1. L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL)

En parallèle de la lourde contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP), l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), créé dans la loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (LPFP), a été renforcé à partir de 2016. Après avoir été respecté en 2014 et en 2015, l'ODEDEL pour 2016 a été abaissé en loi de finances initiale par rapport au niveau fixé dans la LPFP. Sa progression a ainsi été fixée à 1,2 % sur le périmètre des dépenses locales (au lieu de 1,9 %), et de 1,6 % (au lieu de 2,2 %) sur celui des seules dépenses de fonctionnement.

Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 2,0 % pour l'ensemble des dépenses et à 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement. Comme en 2016, une déclinaison de cet objectif par catégorie de collectivités a été présentée au Comité des finances locales ainsi qu'il suit :

Catégorie de collectivité	2017
Collectivités territoriales et leurs GFP	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,0%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,7%</i>
Bloc communal	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,3%</i>
Communes	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,3%</i>
EPCI à fiscalité propre	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,3%</i>
Départements	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,2%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>2,6%</i>
Régions	
Dépenses totales hors remboursements de dette	0,8%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,1%</i>

Il convient cependant de noter que cet objectif est particulièrement difficile à atteindre quand, non content de faire baisser ses contributions, le gouvernement impose aux collectivités des dépenses nouvelles. Ainsi, le Haut conseil des finances publiques souligne que : « Enfin, le Gouvernement prévoit une augmentation des dépenses totales des collectivités territoriales avec une reprise de l'investissement local, conforme au cycle électoral. Il convient de noter que, de leur côté, leurs dépenses de fonctionnement pourraient progresser plus rapidement que prévu dans un contexte de montée en charge de mesures augmentant la masse salariale (notamment augmentation du point fonction publique et réforme *Parcours Professionnel Carrières et Rémunération*). »

S'agissant de la ville de Bordeaux, l'objectif national assigné au « bloc communal » sera néanmoins plus que respecté puisque l'évolution des dépenses totales hors remboursement de dette pour 2017 devrait être de -0,29 % (ODEDEL : 2,1 %) et celle des seules dépenses de fonctionnement de -0,04 % (ODEDEL : 1,3 %) au regard des dépenses 2016 après prise en compte des décisions modificatives (hors avance de charges de Bordeaux Métropole)³.

2.2. Les articles du PLF 2017 concernant le « bloc communal »

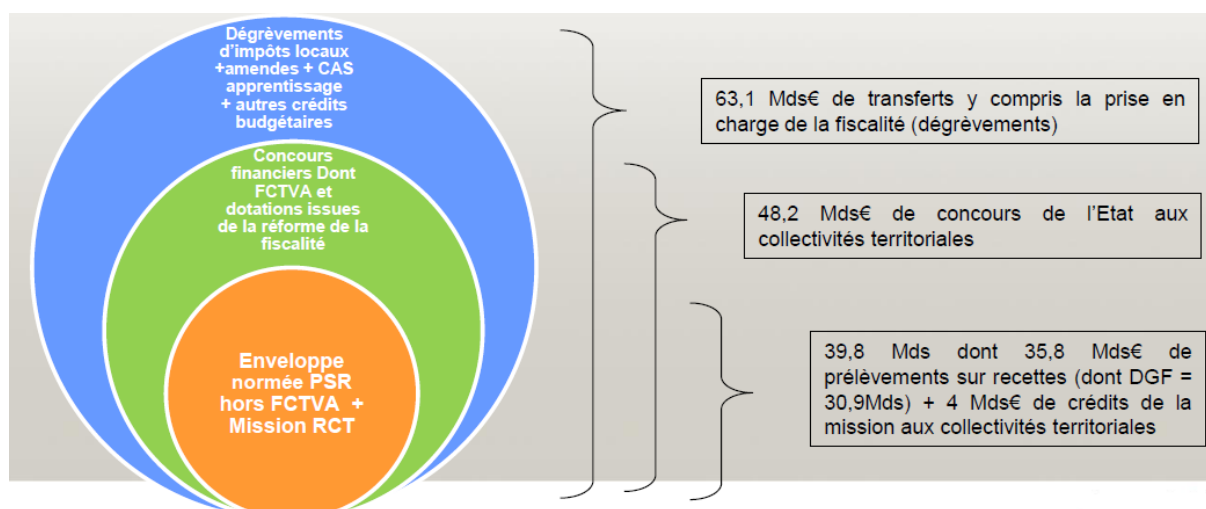
Sur les 64 articles du PLF 2017, 6 concernent directement les finances du « bloc communal ».

- **L'article 8 qui institue un acompte pour le paiement de la majoration taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)**

Pour rappel, l'article 46 de la LFR pour 2014 a prévu une majoration, entièrement affectée au budget de l'Etat, égale à 50 % du montant de la TaSCom pour les établissements dont la surface de vente excède 2 500 m². L'article 8 du PLF 2017 prévoit que les entreprises devront verser, l'année de réalisation du chiffre d'affaire, un acompte égal à 50 % de la somme due. Un amendement de la commission des finances a été adopté par l'Assemblée nationale et élargit cette mesure à la fraction de la TaSCom destinée au bloc communal.

³ Pour mémoire 5,5 M€ ouverts au budgétaire supplémentaire 2016.

- **L'article 14 est consacré à la fixation pour 2017 des crédits affectés à la DGF et aux allocations compensatrices d'impôts directs locaux**



L'enveloppe globale allouée à la DGF et aux allocations compensatrices est marquée par une double correction à la baisse :

Une 1^{ère} baisse est effectuée sur la DGF dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

A ce titre **l'enveloppe de DGF est fixée à 30,86 Md€, soit un recul de 7 %** par rapport à 2016. Même atténuée, cette diminution s'élève à 2,63 Md€ pour les collectivités territoriales et leurs groupements, soit 1,33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2013, année du gel de la DGF, l'enveloppe annuelle a perdu 26 % en flux. Outre la CRFP, l'évolution à la baisse du montant de la DGF s'explique également par la progression des dotations de péréquation verticale, puis différentes mesures d'ajustement internes à la DGF.

Un 2nd mouvement de baisse (787 M€) est réalisé au moyen des ressources intégrées à l'enveloppe des concours financiers de l'Etat et servant de « variables d'ajustement » pour neutraliser :

- Les abondements de DGF ;
- Les évolutions tendanciennes de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour 7,8 M€ ;
- L'évolution spontanée des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances de 542,1 M€ (principalement liée à la prorogation pour 2016 de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste puisque la compensation de cette exonération intervient en 2017 pour 2016) ;
- Les évolutions tendanciennes des autres prélèvements sur recettes au profit des collectivités pour 0,7 M€ (hors FCTVA).

Pour financer ces mesures à hauteur de 787 M€, l'assiette de ces variables d'ajustement est élargie de plus de 3 Md€. Ce sont les collectivités locales qui vont payer les augmentations de DGF et la compensation par l'Etat de la « demie-part veuve ».

La version initiale du PLF incluait dans l'assiette la DCRTP⁴ des régions et départements, les FDPTP⁵ (l'enjeu global sur ce point est de 440 M€) et la totalité de la dotation de compensation

⁴ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

⁵ Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale. Suite aux amendements parlementaires écartant l'abondement par les DCRTP des régions et départements et les FDPTP, **un amendement de « compromis » du gouvernement a été adopté pour limiter le prélèvement à la seule DCRTP des départements à hauteur de 200 M€ ; déplaçant les 200 M€ d'efforts restant à réaliser sur le « bloc communal »**. Cet amendement revient, à hauteur de 20 %, sur l'engagement du Président de la République de diminuer de moitié la CRFP pour 2017.

Par ailleurs, le budget de l'Etat prend à sa charge un ajustement de 70 M€ pour les communautés d'agglomération, plus nombreuses en 2017 en raison des modifications de la carte intercommunale.

Au global, le **taux de minoration des allocations compensatrices** qui atteignait déjà en version initiale 21,5 % pour 2017, contre 14 %, devrait s'alourdir significativement suite au non prélèvement sur la DCRTP régionale et les FDPTP départementaux et **pourrait dépasser pour certaines variables les 30 %**.

- **L'article 16 s'attache à l'évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales**

Initialement, le montant des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités est fixé à 44,176 Md€ pour l'année 2017 (-6,2 % par rapport à 2016). Ces prélèvements représentent près de 93 % des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

A noter que l'estimation retenue pour le FCTVA est de 5,52 Md€. Cette estimation, en repli de 9 % (-523 M€) par rapport au montant de l'année 2016, comprend pourtant les dispositions d'élargissement de l'éligibilité au FCTVA votées l'an dernier en matière de voirie et de patrimoine. Cette baisse est directement liée au repli de l'investissement local en 2015 et 2016. A ce titre, il doit être relevé qu'en 2017, le FCTVA n'est pas compris dans l'enveloppe normée et que la baisse de son montant bénéficie donc au budget de l'Etat.

Il est à noter que lorsque le montant de FCTVA à verser aux collectivités est dynamique, l'Etat l'intègre dans l'enveloppe normée pour en limiter l'évolution, mais que lorsque son montant baisse, l'Etat l'en sort pour bénéficier de cette évolution au détriment des collectivités. De tel revirement de méthode sont préjudiciables tout à la fois à la sécurité et à la stabilité financière des communes.

Par ailleurs, la ligne « compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport » est fixée à 81,5 Md€, soit 3 M€ de plus qu'en 2016.

Compte tenu du dispositif retenu pour l'article 14 le PSR adopté est majoré de 70 M€, soit au total 44,876 Md€.

- **L'article 59 est porteur de toutes les mesures relatives à la DGF comme à l'évolution de la dotation de solidarité urbaine (DSU)**

L'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui fixait les grands principes d'une réforme de la DGF du « bloc communal » – jugée inapplicable par le gouvernement comme par les élus locaux – est purement et simplement supprimé. Le gouvernement renvoie cette réforme d'ampleur à « une Loi spécifique » qui serait présentée une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale arrêtée.

Pour autant, une réforme « silencieuse » de la DGF s'est opérée en 4 ans : plus d'un quart de la principale dotation aux collectivités aura disparu sur la période (la DGF s'élevait à 41,5 Md€ en 2013, année du gel) ; et ce, à périmètre fondamentalement inchangé et sans aucun transfert concomitant de fiscalité de l'Etat aux collectivités.

Répartition de la baisse des dotations et mesures diverses

La baisse de 2,63 Md€ de la DGF en 2017 est répartie de la manière suivante :

- -725 M€ pour les communes ;
- -310,5 M€ pour les intercommunalités ;
- -1,148 Md€ pour les départements ;
- -451 M€ pour les régions.

S'agissant du « bloc communal », le plafond de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes est relevé à 4 % de la dotation forfaitaire (au lieu de 3 %) pour financer les variables d'ajustement. Selon l'exposé des motifs, de nombreuses communes ont atteint ce plafond ces dernières années faisant mécaniquement retomber la charge sur les autres communes n'ayant pas atteint le plafond (51 M€ en 2015). En 2016, 17 000 communes ont été prélevées et 10 000 communes plafonnées.

Le coefficient de mutualisation, qui devait compléter le coefficient d'intégration fiscale (CIF), est abandonné conformément à la préconisation du rapport rendu par les Inspections Générales des Finances et de l'Administration, puisqu'il était impossible à mettre en œuvre au plan technique.

Hausse de la péréquation verticale et réforme de la DSU

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est abondée de 180 M€ en 2017, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 M€. Ces hausses sont financées pour moitié par les minorations d'autres dotations. Il est à noter que contrairement à ce qui avait été envisagé la dotation nationale de péréquation (DNP) est conservée distincte, et n'est donc pas « fusionnée » avec la DSU et la DSR.

Tenant compte des conclusions du groupe de travail parlementaire et des travaux du Comité des Finances Locales, le gouvernement propose par ailleurs une refonte de la DSU. Pour éviter le « saupoudrage », la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle de 2017 (180 M€), la notion de cible (les 250 premières communes) s'efface au profit d'un coefficient de 0,5 à 4 entre la première et la dernière des 668 communes éligibles. Ce coefficient devrait être âprement discuté au cours de l'examen.

Enfin, comme attendu, l'indice synthétique utilisé pour classer ces communes fera davantage de place au revenu par habitant (25 % au lieu de 10 %) au détriment du potentiel financier (30 % au lieu de 45 %). Le reste de l'indice reste constitué à 15% du rapport entre le taux de logements sociaux de la commune et le taux moyen de la strate et à 30 % du rapport entre le taux des ménages bénéficiant d'aides au logement et le taux moyen de la strate.

Si une commune cesse d'être éligible à la DSU en 2017, elle perçoit à titre de garantie une dotation égale à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019 du montant perçu en 2016.

- **L'article 60 est consacré au fonds de soutien à l'investissement local**

Comme en 2016, il est créé pour 2017 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement communal pour un total de 1,2 Md€ (contre 1 Md€ en 2016). Cette dotation est composée de plusieurs enveloppes et sous-enveloppes :

- Une première enveloppe de 600 M€, dont 150 M€ au titre du pacte Etat - métropoles et de 450 M€ de crédits distribués par les préfets de régions sur le fondement des grandes

priorités de l'Etat⁶. A noter qu'une métropole peut accéder aux crédits de ces deux catégories.

- Une seconde enveloppe de 600 M€ fléchée vers les centres-bourgs et le développement des territoires ruraux et visant à financer des priorités d'aménagement : 216 M€ pour les contrats de ruralité et 384 M€ de hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui atteint 1 Md€ en 2017.
- **L'article 61 détermine le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**

Comme annoncé par le Premier ministre, afin de tenir compte des importantes évolutions de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017 (passage de 2 065 à 1 245 EPCI), le montant du FPIC est maintenu au niveau de 2016, c'est-à-dire à 1 Md€. En théorie, il aurait dû atteindre 1 % des recettes fiscales du « bloc communal », soit environ 1,2 Md€. Néanmoins, aucune simulation n'a été transmise par le gouvernement pour mesurer les effets de la nouvelle carte intercommunale sur les collectivités prélevées et/ou bénéficiaires en 2017.

Pour l'heure rien n'indique comment seront traités les reports sur l'intercommunalité des prélèvements FPIC sur les communes anciennement DSU cible. De même, n'est pas traité le prélèvement particulier sur les communes de l'article 57 de la loi (SRU).

L'impact de ces différentes mesures est présenté dans les différents points concernant les recettes de fonctionnement.

⁶ Transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics, mobilité, logement et hébergement et numérique.

Les grandes orientations financières pour 2017

1. La poursuite des évolutions institutionnelles

L'exercice 2017 devrait marquer un nouveau tournant pour l'organisation territoriale métropolitaine avec de nouveaux transferts à Bordeaux Métropole au titre des compétences définies par la loi du 27 janvier 2014 MAPTAM, au titre des équipements d'intérêt métropolitain ou liés au tourisme.

Par ailleurs, après une année 2016 marquée par la mise en œuvre des services communs au sein de Bordeaux Métropole, certains ajustements de périmètre doivent être réalisés sur les enveloppes de moyens alloués (pour être plus opérationnels), mais également du fait de la complexité des transferts des actes sous-jacents (actes contractuels et titres de propriété notamment). Ces modifications se traduisent par des corrections de l'attribution de compensation d'une part et des écritures de remboursement entre collectivités d'autre part.

Il doit être en outre rappelé qu'en l'état actuel de la législation, l'attribution de compensation (AC) ne peut être imputée qu'en section de fonctionnement (y compris pour la part correspondante au coût de renouvellement des équipements) ; elle réduit donc mécaniquement l'épargne disponible des communes concernées et pénalise les ratios de capacité de désendettement, notamment dans le cas de transferts d'équipement comme ceux prévus en 2017.

En raison de cette situation commune à l'ensemble des métropoles, **une nouvelle démarche a été entreprise auprès du gouvernement, afin d'obtenir la création en la loi de finances d'une AC d'investissement qui viendrait solutionner cette situation.**

Les conséquences immédiates de la réglementation actuelle, peu incitative à l'intégration intercommunale, sont de limiter les nouveaux transferts pouvant être opérés par la ville de Bordeaux. **En raison de l'impact de l'AC, totalement imputée en section de fonctionnement, sur l'épargne de notre collectivité, seul le Stade Matmut Atlantique sera transféré à Bordeaux Métropole au titre des équipements d'intérêt métropolitain au 1^{er} janvier 2017.** Les autres équipements, en particulier culturels, qui auraient pu prétendre à ce statut ne pourront être transférés qu'une fois que la réglementation aura évolué.

A ce titre, on peut rappeler, qu'au sein de l'AC, la part investissement des transferts opérés depuis 2014 à la Métropole représentait en 2016 environ 9 M€ ; montant dorénavant entièrement imputé en fonctionnement et pesant donc directement sur l'épargne dégagée. S'agissant des seuls transferts pour 2017, la part de l'attribution relevant de l'investissement s'établirait à plus de 6 M€. Si ce montant pouvait être inscrit, comme il serait logique, en section d'investissement, le budget de fonctionnement s'en trouverait allégé d'autant ; augmentant par voie de conséquence notre autofinancement.

	2016	Budget 2016 consolidé DM 1 et 2	2017	2018	2019	2020	% sur la période
EPARGNE DE GESTION	38,03	34,73	27,09	29,00	29,39	32,76	-13,87%
EPARGNE BRUTE	26,06	22,76	19,11	20,81	21,01	24,30	-6,77%
EPARGNE NETTE	-4,62	-7,92	-4,68	-4,56	-6,21	-4,93	-6,75%
<i>Capacité de désendettement (avec PPP)</i>	14,33	16,41	13,84	13,96	14,36	12,83	
EPARGNE DE GESTION avec ACI	37,96	34,73	33,23	35,14	35,53	38,90	2,47%
EPARGNE BRUTE avec ACI	25,99	22,76	25,25	26,95	27,15	30,44	17,10%
EPARGNE NETTE avec ACI	-4,69	-7,92	1,46	1,58	-0,07	1,21	125,84%
<i>Capacité de désendettement ACI (avec PPP)</i>	14,37	16,41	10,47	10,78	11,11	10,25	

1.1. Les transferts de compétences pour 2017

Le processus de transfert des compétences issu de la loi du 27 janvier 2014 se poursuivra toutefois en 2017, avec le transfert des équipements d'intérêt métropolitain, le transfert des équipements attachés à la compétence tourisme, et le transfert des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, du plan climat énergie territorial, de la lutte contre la pollution de l'air, des actions de soutien à la maîtrise de la demande en énergie et la contribution à la transition énergétique.

Au titre des équipements d'intérêt métropolitain figure le Stade Matmut Atlantique alors qu'au titre des équipements touristiques sont concernés l'ensemble des pontons fluviaux (soit 10 équipements), le palais des congrès, les halls 1 et 2 et le terrain d'assiette du Parc des expositions.

S'agissant des autres transferts de compétences, Bordeaux est concernée uniquement au titre de la politique de lutte contre la pollution de l'air. Enfin, des corrections liées soit à l'ajustement de la méthodologie d'évaluation, soit à des omissions lors des transferts précédents ont été intégrées.

Ces nouveaux transferts et correctifs ont fait l'objet d'une évaluation adoptée par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 octobre 2016. Ils donneront lieu à une revalorisation de l'attribution de compensation due par la Ville d'un montant de 3,9 M€.

1.2. La mutualisation des services

Le schéma de mutualisation métropolitain, adopté le 29 mai 2015 par le Conseil de Métropole, prévoit la possibilité pour les communes de mutualiser différents domaines au cours de cycles successifs.

Pour les 15 communes, dont Bordeaux, qui ont choisi de mutualiser certaines de leurs activités au sein de services communs et de régulariser des transferts de compétence, l'exercice 2016 a été marqué par l'appropriation de cette nouvelle organisation avec notamment des adaptations inhérentes aux transferts effectifs des contrats, actes et biens régissant ces activités. De ce fait, des conventions de remboursement ont été conclues pour une durée de 24 mois entre la Métropole et les communes, amenant les communes à avancer les dépenses et à se les faire rembourser par la Métropole. Cette procédure si elle devrait être de moindre mesure pour Bordeaux en 2017 devrait néanmoins être reconduite.

Par ailleurs, si la mutualisation des équipes a pu se faire au 1^{er} janvier 2017, la complexité juridique (et notamment la difficulté de pouvoir mener à bien les opérations de scission de marchés) impose de revoir le périmètre de certains budgets de moyens mis en commun au sein de la Métropole.

Ainsi certaines dépenses (et recettes) qui avait été chiffrées dans l'AC doivent être réintégrés dans le budget municipal ; tel est le cas notamment de la maintenance de l'éclairage public ou des frais liés aux procédures juridiques.

De plus, les missions demandées aux services communs pouvant évoluer au regard du niveau déterminé dans les contrats d'engagement, la valorisation du service sera actualisée sur ce nouveau périmètre selon des modalités qui seront délibérées par la Métropole et les communes début 2017.

Ces corrections devraient se traduire par une « recette » au profit de la ville de l'ordre de 2,65 M€.

L'attribution de compensation que versera la ville à la Métropole au titre de 2017, une fois l'ensemble de ces modifications prises en compte, devrait ainsi s'établir à 61,7 M€. Pour rappel, avant mutualisation et transfert de compétences, la Ville percevait une attribution de compensation de près de 21 M€.

2. Les éléments de prospective budgétaire

2.1. Les principales recettes de fonctionnement

2.1.1. La poursuite de la baisse historique des dotations

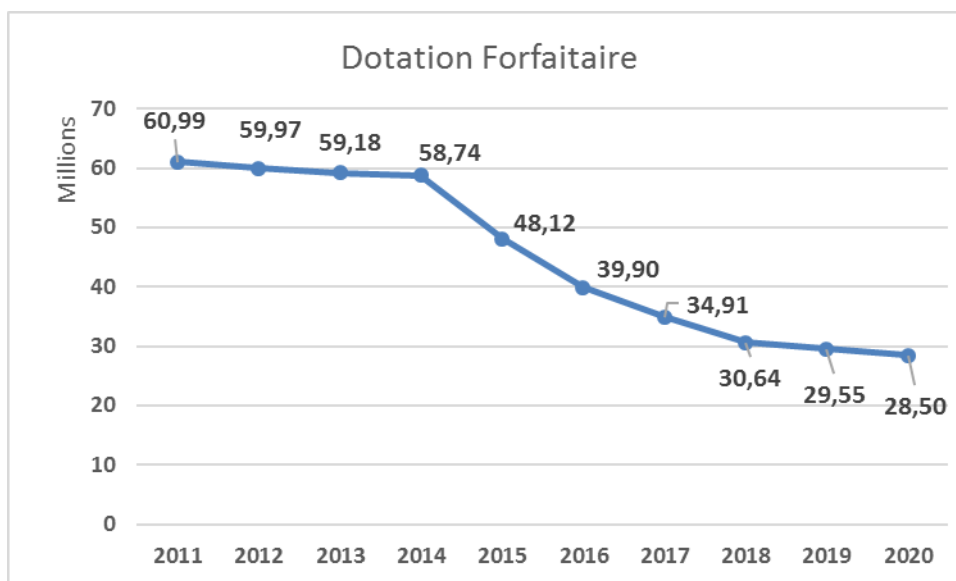
Après une première diminution de 1,5 Md€ en 2014, puis de 3,67 Md€ en 2015 et 2016, le PLF 2017 confirme une baisse supplémentaire de 2,63 Md€ en 2017 au lieu des 3,67 Md€ pour l'ensemble des collectivités suite à la répartition sur 2 années du dernier prélèvement opéré sur le bloc communal. A législation constante, **la baisse cumulée de la DGF entre 2013 (gel) et 2018 atteindrait donc 24 Md€.**

En 2017, **pour le bloc communal**, la quatrième tranche de baisse des dotations de l'Etat est limitée à **1,035 Md€** au lieu des 2,07 Md€ attendus, soit une réduction de moitié de la baisse des dotations par rapport à 2016, suite à l'engagement pris par le Président de la République.

Pour 2017, la répartition des 2,63 Md€ au redressement des comptes publics est fixée selon les mêmes règles qu'en 2015 et 2016, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités puis application, pour le seul « bloc communal », d'un abattement de 50 % (avec report du solde en 2018). Cette règle conduit au partage suivant pour le bloc communal :

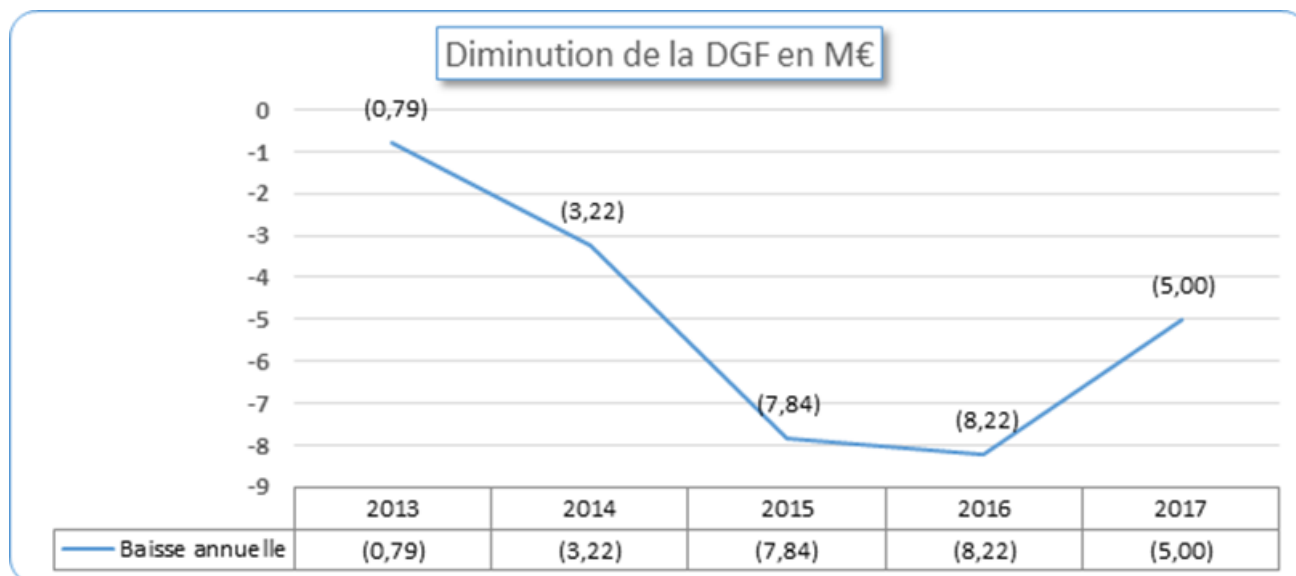
- * **-725 M€, soit 27,5 % pour les communes** (-1 450 M€ en 2015 et 2016, soit 70 %),
- * **-310,5 M€, soit 11,8 % pour les intercommunalités** (-621 M€ en 2015 et 2016, soit 30 %).

En l'absence de réforme de la DGF, les mesures du PLF 2017 devraient se traduire pour la ville de Bordeaux par une diminution en flux de sa DGF de 5 M€ par rapport à 2016. La DGF s'établirait ainsi à 34,91 M€, soit -12,5 % en un an. La seule contribution 2017 prévisionnelle au redressement des finances publiques s'élevant à -3,75 M€.

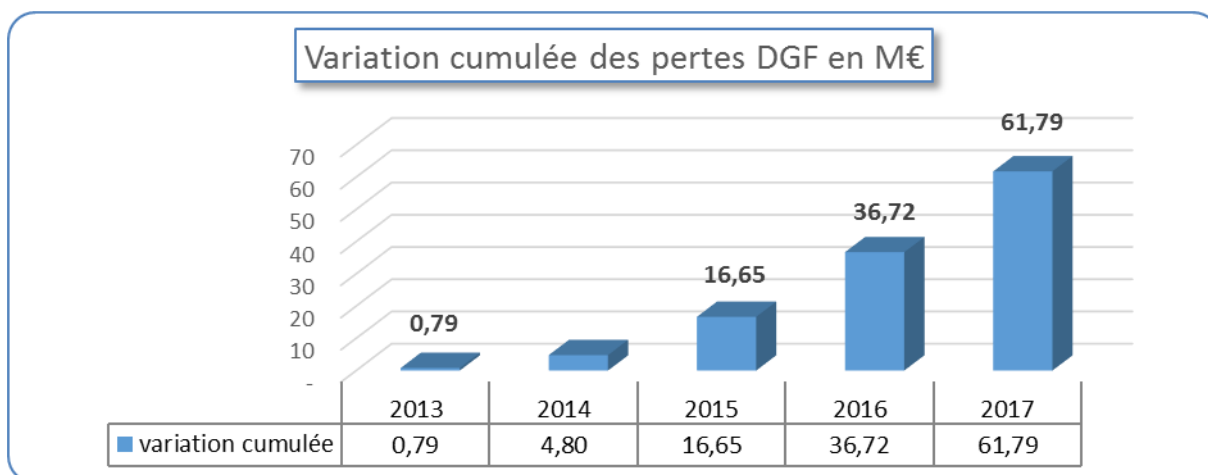


A législation constante en 2018, la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques serait équivalente à celle de 2017 et s'établirait à 1,03 Md€ ; soit une nouvelle baisse en flux attendue pour la ville de -4,26 M€. Au-delà de 2018, toujours à législation constante, les baisses perdureraient en raison du besoin de financement des dotations de péréquation, notamment de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la Dotation de solidarité rurale (DSR), par la dotation forfaitaire.

Ainsi depuis 2013 (année du gel de la DGF), Bordeaux, comme les autres communes françaises, subit une baisse annuelle de sa DGF.



Aussi, la perte cumulée de DGF de Bordeaux sur la période 2013-2017 atteint la somme de 61,8 M€. Cette économie que l'Etat a réalisé ainsi sur la dotation de la ville pèse lourdement sur nos finances et représente une année d'investissement.



En intégrant les pertes subies sur les allocations compensatrices et la Dotation nationale de péréquation, sur la période 2013-2017, la perte cumulée des dotations allouées par l'Etat à la ville atteindrait la somme de **65 M€, sans même y intégrer le prélèvement au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).**

Par ailleurs, et à la différence de communes de sa strate de population, il doit être souligné que **le montant de DGF perçu par habitant par la ville de Bordeaux est inférieur de près de 100 € par rapport à la moyenne de la strate. Si elle était dans la moyenne, la DGF perçue par la ville serait supérieure de 20 M€ environ par an (soit l'équivalent de 10 points d'imposition).**

Cette faiblesse de la DGF perçue par la ville au regard des autres communes de plus de 100 000 habitants s'explique par deux facteurs :

- l'inéligibilité de Bordeaux à la DSU en raison des critères de répartition (en particulier du potentiel fiscal artificiel puisque recalculé en tenant compte de la fiscalité économique transférée à la Métropole). A la différence de la majorité des grandes villes françaises, Bordeaux ne perçoit plus de DSU ;
- la réforme de la DGF de 2015 qui a créé une part « garantie » en sus des parts « population » et « superficie ». Or cette part, qui a depuis diminué plus rapidement que les autres, représentait plus de la moitié de la DGF de Bordeaux en 2015, induisant au final une baisse plus forte à Bordeaux que dans d'autres grandes villes.

Cela signifie que d'autres grandes villes bénéficient davantage de la solidarité nationale et que la ville doit assurer par ses ressources propres (dont l'impôt) ses charges de centralité.

2.1.2. Les produits de fiscalité

- **La fiscalité directe**

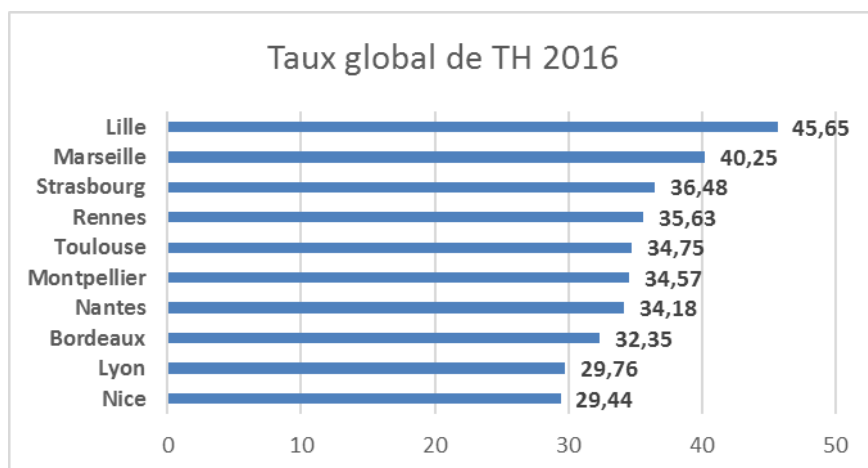
Depuis 2002, la ville de Bordeaux a mené une politique de modération fiscale avec une quasi stabilité fiscale, au contraire de plusieurs autres grandes villes, alors qu'elle supporte des charges de centralité importantes en particulier dans les domaines du sport et de la culture (Grand stade, Opéra ou Cité du Vin...), et qu'elle bénéficie moins de la solidarité nationale à travers des dotations de l'Etat, au contraire de nombreuses autres métropoles.

Concernant la taxe d'habitation (TH), la ville a jusqu'à présent décidé de conserver un abattement général à la base dérogatoire bénéficiant à tous les résidents bordelais représentant près de 20 % de la valeur locative moyenne, alors que la quasi-totalité des grandes villes (Toulouse, Nice...) ont fortement diminué leur abattement historique passant de 20 % à 15 %, 10 %, 5 % ou même 0.

Par ailleurs, depuis 2002, ce sont plus de 20 000 contribuables supplémentaires qui sont inscrits au rôle d'imposition à la TH représentant autant de nouvelles familles installées à Bordeaux.

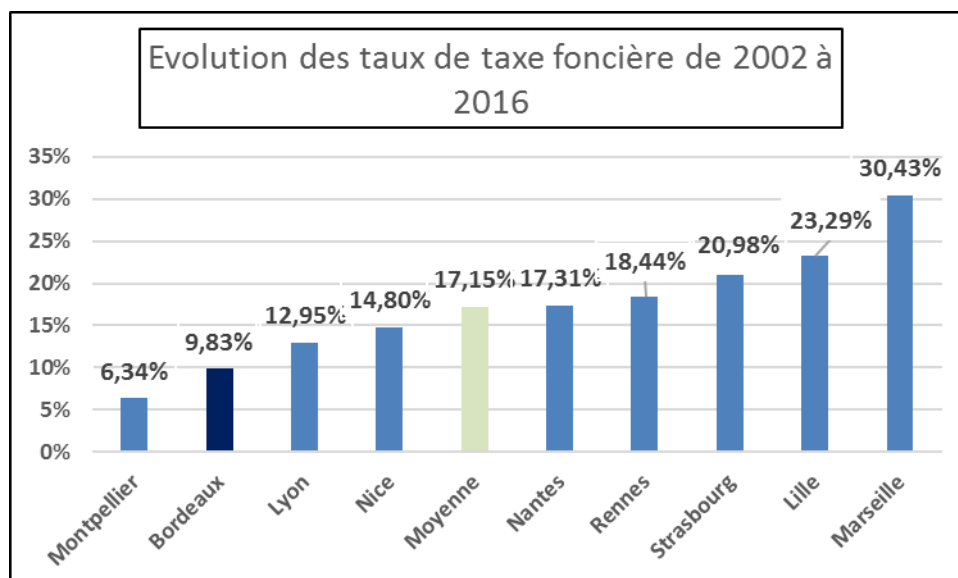
Ce dynamisme a permis d'augmenter globalement les ressources fiscales de la ville sans alourdir pour autant les taxes de chacun malgré l'accroissement des équipements dans les quartiers et des coûts de fonctionnement induits.

La comparaison des taux agrégés de TH (Ville + EPCI), comme le font désormais tous les experts en finances locales pour tenir compte de l'intégration intercommunale, fait de plus apparaître Bordeaux parmi les villes-centres les moins fiscalisées de France. Bordeaux dépasse Nice (taux le plus bas) de 9,8 % et est inférieure à Lille (taux le plus haut) de 30 %.



Source : Rapport 2016 de l'Observatoire du Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales

Le même constat peut être fait **en matière de l'évolution des taux de TF** puisque Bordeaux se classe avant dernière en 2016 des grandes villes françaises (hors Paris), démontrant **l'utilisation parcimonieuse du levier fiscal**.



En 2017, globalement, à taux constants, le produit de la fiscalité directe s'établirait à 217 M€ (soit +3,8 M€, +2 %), en raison du coefficient de revalorisation anticipé⁷ et d'une croissance

⁷ Un amendement d'actualisation de 0,4 % a été adopté lors de la discussion parlementaire.

physique des bases escomptée à hauteur de 1,1 % pour la TH et 1,4 % pour la TF. Il est réparti entre la taxe d'habitation pour 99,2 M€ et la taxe foncière pour 118,8 M€.

- **Les droits de mutation à titre onéreux**

L'attractivité de Bordeaux a pour corollaire l'essor de l'immobilier, condition d'accueil de la nouvelle population. Ces droits sont en forte progression depuis quelques années passant de 12 M€ en 2010 à 18 M€ en 2015 et probablement autant en 2016. **Les exercices 2017 et suivant devraient confirmer la tendance observée depuis plusieurs années (environ 18 M€ de produit en moyenne)**, notamment du fait de la LGV et des opérations d'aménagement qui impactent également les quartiers périphériques.

- **Les compensations fiscales**

Le taux de minoration des allocations compensatrices, devenus « variables d'ajustement de l'enveloppe normée », devrait s'inscrire entre -21,5 % et -39,9 % en moyenne dans le PLF 2017.

Le niveau définitif de cette baisse ne sera connu qu'à l'issue du Comité des Finances Locales de janvier 2017, et ce taux devrait être au final plus élevé pour la ville même si l'assiette des allocations compensatrices est élargie par le PLF 2017. **Comme, Bordeaux n'est pas éligible à la DSU, elle subira un taux de baisse, de ses compensations « variables d'ajustement », plus important que celui de la minoration des compensations de l'enveloppe nationale. A l'opposé les communes éligibles à la DSU et qui de ce fait sont « protégées », subiront une baisse moins importante que celle de l'enveloppe nationale.**

Cependant, l'ensemble des compensations fiscales est prévu dans le PLF en augmentation de 300 M€. En effet, la compensation de TH, l'une des rares compensations qui ne soit pas intégrées dans les variables d'ajustement, est en forte augmentation en raison du rétablissement de la demi-part dite « parents isolés » ou « veuves » en LFI 2016. Cette mesure a gonflé les bases de TH exonérées en 2016 entraînant un accroissement des compensations correspondantes en 2017.

La base exonérée de TH suite à cette modification législative devrait augmenter de 5 M€, passant de 25,8 M€ en 2015 à 30,8 M€ en 2016 et la compensation correspondant passant de 4,5 M€ en 2016 à 5,4 M€ en 2017.

La compensation étant calculée sur le produit de la base exonérée en N-1 multiplié par le taux de 1991, elle ne couvre que partiellement la perte de produit.

Dans ces conditions, bien que les compensations « variables d'ajustement » devraient baisser fortement (-28,7 % pour les compensations de taxe foncière et -39,9 % pour la compensation spécifique ex-TP), l'effet de forte augmentation de la compensation de TH pourrait aboutir à une augmentation des **allocations compensatrices qui s'établiraient à 6,12 M€.**

Enfin à ces montants, s'ajoutent la somme à percevoir par Bordeaux au titre de la **dotations nationale de péréquation** qui est maintenue pour 2017 et devrait s'établir à **0,87 M€.**

- **Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Afin de tenir compte de la mise en place des nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI), le PLF 2017 prévoit de stabiliser la péréquation horizontale avec un gel du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à son niveau atteint en 2016 de 1 Md€. A enveloppe inchangée, les variations du FPIC entre 2016 et 2017 seront fonction soit des changements de statut de l'EPCI (bénéficiaire/contributeur), soit, même à périmètre inchangé, des changements d'écart à la moyenne des valeurs de référence (ces derniers changements vont prendre une ampleur inaccoutumée du fait de la réduction des 2/3 du nombre d'EPCI qui passe de

2 065 à 1 245 au 1^{er} janvier 2017 - pour rappel la contribution au FPIC est réparti par le biais du potentiel financier agrégé par habitant qui est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal).

Par ailleurs, afin de préserver les communes défavorisées situées dans des communautés contributrices, les 250 villes de plus de 10 000 habitants de la DSU cible, les 30 villes de 5 000 à 10 000 habitants des premiers rangs, ainsi que les 2 500 « premières » communes éligibles à la DSR voient depuis 2016 leur contribution au FPIC prises en charge par leur EPCI.

En 2017, avec la réforme de la DSU et donc de la DSU-cible, les critères d'éligibilité devraient être modifiés : la quote-part des revenus passerait de 10 % à 25 %, celle du potentiel financier de 45 % à 30 %, celles des Aides personnalisées aux logements (APL) et des logements sociaux resteraient inchangés à respectivement 30 % et 15 %.

Face aux incertitudes qui découlent d'une part, de l'impact de la réduction du nombre d'EPCI qui va profondément modifier les valeurs de référence utilisées dans la répartition du FPIC, et d'autre part, de la réforme de la DSU, **pour 2017, la contribution de Bordeaux au FPIC de son territoire devrait être supérieure à celle de 2016 s'établissant à 2,7 M€ (contre 2,4 M€ en 2016).**

- **L'attribution de compensation (AC)**

L'AC pour 2017 sera modifiée pour tenir compte des ajustements intervenus en 2016 et à intervenir en 2017.

Ainsi, l'exercice 2017 sera tout d'abord marqué par un nouveau transfert de compétence (lutte contre la pollution de l'air) et par le transfert d'équipements touristiques (parc des expositions, palais des congrès et pontons) et sportif (Stade Matmut Atlantique). **Au final, l'ensemble des évaluations réalisées par la CLECT en 2016 sur ce périmètre représente un montant de 3,9 M€⁸.** Ce montant viendra majorer l'attribution de compensation qui sera versée à la Métropole en 2017.

Par ailleurs l'AC pour 2017 intégrera plusieurs modifications issues du processus de mutualisation en cours ; l'ensemble de **ces corrections aboutissant à une baisse de l'AC versée de 3,2 M€ :**

- Le coût de renouvellement des équipements mutualisés en 2016 sera corrigé du FCTVA, ce qui baisse l'attribution de compensation (AC) de 0,9 M€.
- Des ajustements dus à l'intégration dans l'AC de nouvelles dépenses à la charge des services communs ou à la sortie de certains postes de charges et recettes revenant dans le budget communal alors qu'ils avaient été intégrés dans l'attribution 2016 ; ces mouvements se traduisent par une diminution de l'AC versée de 2,3 M€.

Au final, l'AC versée à Bordeaux Métropole qui s'élevait à 61 M€ en 2016 serait réévaluée à 61,7 M€⁹.

- **La dotation de solidarité métropolitaine (DSM)**

La DSM simulée pour la ville de Bordeaux est estimée à 9,5 M€ à ce stade, soit une légère amélioration en raison de l'étalement sur 2 ans de la baisse de la DGF. Néanmoins, il faudra attendre de connaître l'évolution des recettes de Bordeaux Métropole pour connaître plus précisément son montant.

⁸ Le total de l'évaluation indiqué dans le rapport de la CLECT pour la ville de Bordeaux s'élève à 6,64 M€ dans la mesure où il prend en compte l'Opéra, l'Auditorium et la Cité du Vin que la ville a décidé de ne pas transférer.

⁹ Soit 61 M€ + 3,9 M€ - 3,2 M€ = 61,7 M€

En cas d'arrêt de la contribution au redressement des comptes publics sur la DGF, la DSM progresserait à nouveau entre 2018 et 2020.

2.1.3. Les recettes des services

Le budget 2017 intégrera les transferts à Bordeaux Métropole des recettes liées aux équipements métropolitains que ce soit les recettes du tourisme fluvial estimées à 0,44 M€ ou encore la redevance perçue au titre du stade Matmut Atlantique de 8,49 M€. Il intégrera également les recettes de remboursements opérés par Bordeaux Métropole que ce soit dans le cadre des mises à dispositions d'agents, de locaux au sein de la Cité municipale ou des remboursements dans le cadre du service commun des Archives, pour un montant de 0,5 M€.

Le budget prendra également en compte les recettes exceptionnelles liées aux manifestations comme Agora et Paysages 2017 pour 0,61 M€, ainsi que le montant pour l'année 2017 du reversement à opérer par le CCAS au titre de la capitalisation des loyers à facturer pour son occupation de la Cité municipale à hauteur de 5 M€, une fois la nouvelle convention entre le CCAS et la ville signée et la vente conclue.

La principale progression des recettes proviendra du stationnement payant avec, dès 2017 une hausse du produit attendu de 2 M€ (portant le total à percevoir à 8 M€) suite à l'extension des zones réglementées. Sur les exercices suivants, est intégrée l'incidence de la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement avec un effet d'arbitrage opéré par l'utilisateur en faveur de la redevance stationnement (par rapport à une redevance post-stationnement devenue plus dissuasive) comme cela a été constaté dans les villes l'ayant mis en œuvre.

Pour les autres services offerts à la population, la progression des recettes est attendue principalement sur le volume d'entrées ou de prestations rendues au regard des chiffres de fréquentation en progression compte tenu de l'attractivité de la ville.

Il sera néanmoins nécessaire de conduire en 2017 une réflexion sur la politique tarifaire municipale, parfois ancienne, complexe et peu lisible (à l'exemple des 11 tranches tarifaires pour la restauration scolaire). Cette réflexion devra porter sur la charge nette que doit supporter le budget (et donc le contribuable) et sur l'adaptation des tarifs à la capacité contributive des usagers et les risques effets d'éviction. **A cette fin, une analyse sera menée sur 2017 pour proposer une nouvelle grille de tarification qui pourrait s'appliquer à compter de 2018.**

Enfin le renouvellement des contrats de délégation de service public (contrat du Casino notamment sur l'année 2018), le recours au financement par l'initiative privée seront aussi des leviers permettant d'optimiser les ressources courantes.

Au total, pour 2017, le montant du produit des services devrait se situer à environ 69 M€.

2.2. Les principales dépenses de fonctionnement

La contraction des recettes de fonctionnement impose à l'ensemble des collectivités, pour ne pas accentuer l'érosion de leur autofinancement, de contraindre leurs dépenses de fonctionnement et ce alors qu'elles peuvent avoir à répondre à un dynamisme de la demande de services offerts, soit du fait de leur essor démographique, soit du fait de besoins nouveaux inhérents à l'évolution sociétale.

Le total des dépenses de fonctionnement de la ville prévu pour 2017 s'élèverait à près de 340 M€, dont 139,7 M€ pour les dépenses de personnel.

Pour faire face à l'effet de ciseau, une variable clé sera la maîtrise de la progression de la masse salariale qui devra être limitée à 1,3 % maximum à compter de 2018, incluant les recrutements

nécessaires aux nouveaux équipements ouverts. Une partie spécifique de ce rapport est consacrée aux ressources humaines.

L'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement courant des services est fixé à 1 % à compter de 2017 avec parallèlement un maintien des subventions versées à 39,6 M€ pour 2017 pour 40,1 M€ voté au budget primitif 2016. Compte tenu de la priorité donnée aux secteurs de la jeunesse, du développement social ou de la petite enfance, l'ajustement est réparti sur les autres domaines d'intervention.

Pour 2017, les dépenses de fonctionnement seront également impactées par le transfert des équipements touristique et d'intérêt métropolitain avec d'une part, le transfert à Bordeaux Métropole des loyers du crédit-bail immobilier versés au titre du palais des congrès (0,53 M€) et d'autre part, le transfert des redevances non financières et la taxe foncière pour le stade Matmut Atlantique (3,75 M€ et 0,56 M€), mais celle-ci donneront lieu à compensation via l'attribution de compensation.

La structure des dépenses sera également modifiée par la reprise de budgets confiés aux services communs mais qui s'exécuteront dans budget communal pour 2,9 M€ (l'entretien de l'éclairage publique, les dépenses de contentieux et frais d'actes, d'audits et de missions spécifiques à la commune et les dépenses liées à la capture des animaux errants notamment).

Retraitées de cette évolution de périmètre et du budget exceptionnel des manifestations spécifiques (Euro 2016 d'une part et AGORA, Paysages 2017 et l'accueil de la Solitaire du Figaro d'autre part), **les seules dépenses de fonctionnement diminueraient de -0,04 % par rapport au budget 2016.**

2.3. L'investissement

2.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de 3 parts principales : les recettes de cession, le FCTVA et le reversement du produit de taxe d'aménagement perçu par la Métropole au regard des investissements réalisés par la ville et des participations aux projets d'équipement.

Pour les années 2017 à 2020, le produit global attendu est constant, en moyenne de l'ordre de 21 M€ pour les cessions et les subventions d'équipement reçues, et de 10 M€ pour le FCTVA.

Pour 2017, le total des recettes d'investissement inscrits sera de 35 M€. S'ajouterait à ce montant le montant du remboursement en une fois de l'annuité capitalisée des quotes-parts d'emprunts transférables à la Métropole au titres des équipements touristiques et sportif représentant près de 10 M€.

A noter enfin que le PLF 2017 prévoit la reconduction du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) inscrit au PLF 2016 ; fonds instauré en compensation des baisses de dotation.

La ville qui était éligible en 2016 à la seule 1^{ère} enveloppe de 500 M€¹⁰ **a déposé en 2016 deux dossiers répondant aux critères** : pour la réhabilitation de la salle des fêtes du Grand parc et la rénovation du groupe scolaire de la Benaugue représentant plus de 9 M€ HT de dépenses et un montant de FSIPL sollicité de 5,4 M€ (respectivement 1,7 M€ et 3,7 M€). **Sur ces deux dossiers, seul le projet du groupe scolaire s'est vu réserver une suite favorable et pour un montant de 0,46 M€.**

¹⁰ A répartir entre les régions au prorata de leur population et selon les grandes priorités nationales que sont : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, les mises aux normes des équipements publics et la construction d'équipements publics rendus nécessaires par l'accueil des populations.

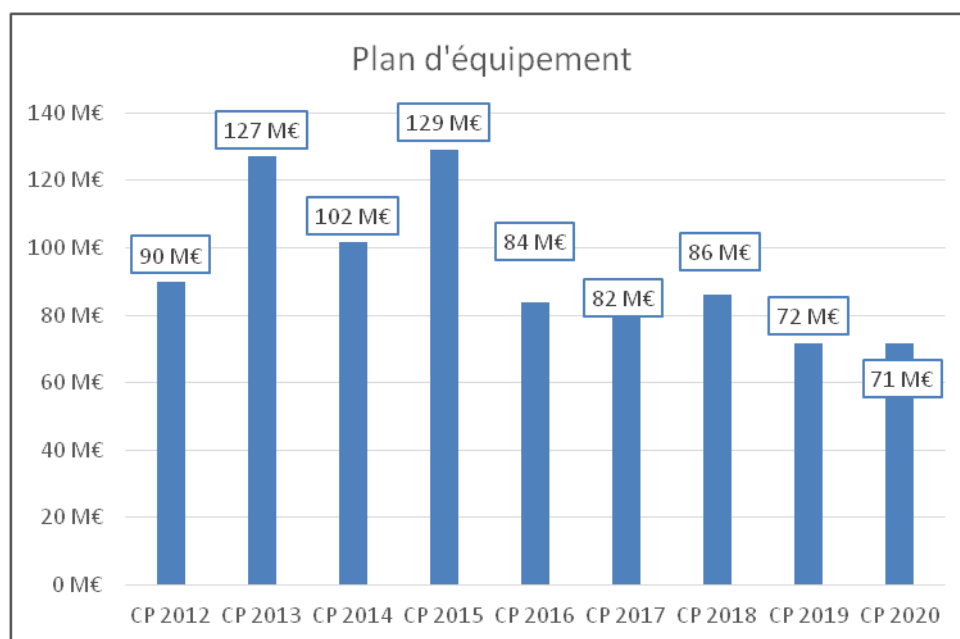
La ville déposera de nouveaux dossiers en 2017 afin d'obtenir des financements plus importants sur cette nouvelle enveloppe.

2.3.2. Les dépenses d'investissement

Tant au regard des opérations d'aménagement qui induisent la livraison de nouveaux équipements pour satisfaire l'apport de population nouvelle que des nécessaires réparations et mises aux normes (notamment en matière d'accessibilité) de son patrimoine existant, **la ville doit maintenir une capacité d'investissement se situant aux alentours de 77 M€ en moyenne pour les prochains exercices budgétaires. Ainsi sur la mandature, ce n'est pas moins de 520 M€ de crédits de paiement qui seraient programmés participant ainsi au soutien du tissu économique local.**

La gestion en autorisations de programmes (AP/CP) va être élargie afin de mieux suivre les engagements pluriannuels de la ville, mais aussi de gérer les inscriptions de dépenses au plus près des besoins de crédits de paiement et pour ne pas mobiliser inutilement des ressources.

Pour le seul exercice 2017, le programme d'équipement s'élèvera à environ 82 M€ et la projection des dépenses d'équipement se présente de la façon suivante jusqu'en 2020 :



La présentation des opérations d'investissement par grandes politiques municipales pour les exercices 2017 à 2020 est annexée au présent rapport. Par ailleurs, le projet de mandature actualisé est présenté à l'Assemblée délibérante dans la même séance que le débat d'orientations budgétaires.

La politique Ressources Humaines

L'année 2016 a été la première année de la mutualisation ce qui a eu de forts impacts en termes de gestion de ressources humaines (environ 1 360 agents ont intégrés les services communs). Notre collectivité a fait le choix d'entrer dans un processus de métropolisation très ambitieux puisque tous les domaines ciblés dans le schéma de mutualisation ont fait l'objet d'une création de services communs.

Le choix de la mutualisation doit être source d'efficacité et de performance accrues dans la qualité du service à l'utilisateur et elle constitue l'opportunité de porter un regard neuf sur les enjeux de la fonction Ressources Humaines.

1. Structuration et composition des frais de personnel

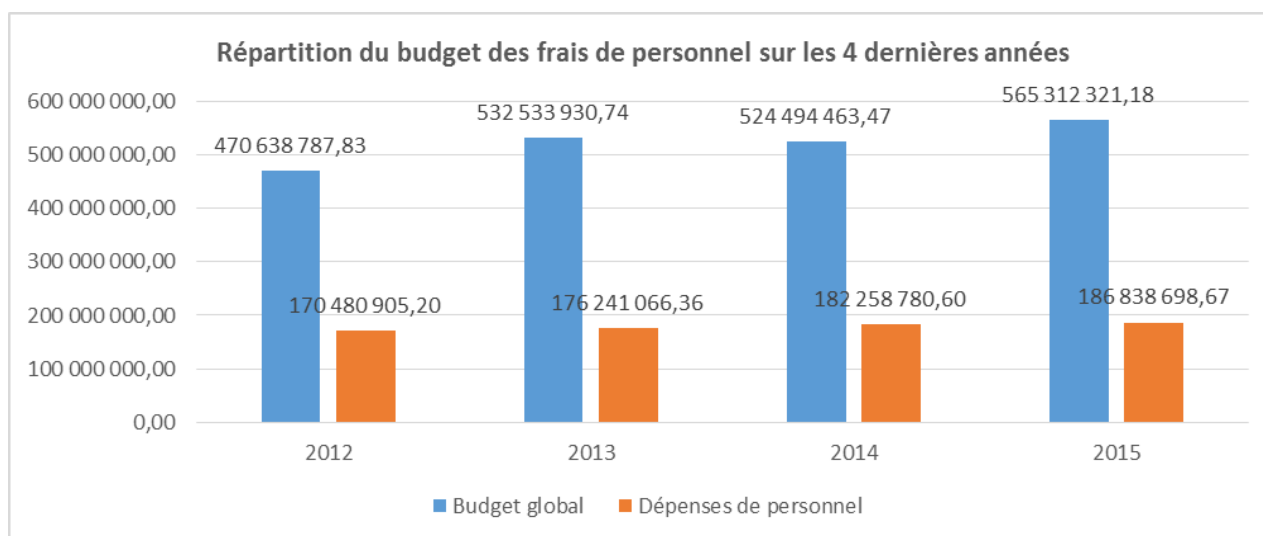
En 2016 la masse salariale a été fortement impactée par les opérations de mutualisation rendant les comparaisons avec les exercices précédents peu lisible.

Le budget consacré à la masse salariale devrait être légèrement inférieur à 134 M€, traduisant une forte dynamique de la masse salariale. Cette évolution provient de 2 paramètres essentiels :

- Les mesures gouvernementales (hausse du point d'indice et mesures PPCR) ;
- Le développement de la ville et concomitamment des services publics offerts (ainsi notamment la création de 28 postes dans les écoles).

Néanmoins, plusieurs créations de postes vont générer des recettes nouvelles et certaines dépenses donneront lieu à compensation.

1.1. Structuration des dépenses de personnel



Le budget consacré à la masse salariale est calculé chaque année en prenant en compte le montant estimé de la mensualité de décembre de l'année en cours (purgé des éléments variables et ponctuels) multiplié par 12. De cette somme, qui constitue la base nécessaire au fonctionnement des services, sont retranchés l'enveloppe prévisionnelle des départs tous motifs confondus ainsi que le volume d'heures supplémentaires.

Le chiffre ainsi obtenu (127,7 M€ pour 2017) correspond aux dépenses incompressibles de la collectivité.

À ce montant viennent s'ajouter des dépenses liées à des mesures nationales ou à des charges obligatoires propres à la collectivité, à savoir **1,1 M€ en 2017**, dont :

- Recensement (70 000 €),
- Capital décès (105 000 €),
- Fonds de compensation SFT (224 000 €),
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat (150 000 €),
- Indemnités de tenues des bureaux de vote (600 000 €).

Ainsi que les charges liées aux mesures gouvernementales, soit **1,6 M€ en 2017**, dont :

- Revalorisation des carrières, mise en œuvre des parcours professionnel, carrières et rémunérations (**PPCR**) (**800 000 €**),
- Augmentation de la valeur du **point d'indice (700 000 €)**,
- **Augmentation des cotisations** patronales retraite CNRACL, IRCANTEC, URSSAF, **revalorisation du SMIC (130 000 €)**.

Il convient de souligner que la politique poursuivie par la ville en faveur des personnes en situation d'handicap a permis d'augmenter le nombre d'agents Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE), toujours avec une grande majorité de personnes possédant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

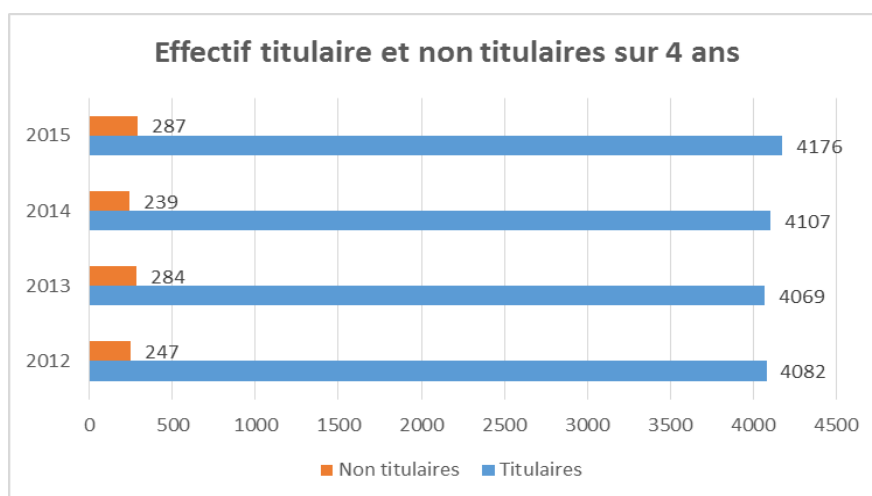
Le nombre de BOE s'élève à 370 et permet à la Ville de Bordeaux d'afficher un taux de 8,3%, ce qui lui permet d'être exonéré de tout autre prélèvement en la matière ; taux remarquable compte tenu de l'obligation légale fixée à 6%.

Enfin dans la construction budgétaire viennent se rajouter des éléments financiers portés par la collectivité au titre de sa politique des Ressources Humaines. Ainsi le budget 2017 comprendra :

- Une enveloppe de 0,98 M€ permettant de maintenir au même niveau que les années précédentes les efforts de la collectivité en matière d'avancement : avancements d'échelons, avancements de grades et promotions internes ainsi que les nominations après réussite à concours ;
- Une enveloppe de 0,8 M€ pour les recrutements nécessaires au développement des services (25 nouvelles ouvertures de classes dans les écoles attendues pour la rentrée 2017, l'ouverture du Muséum d'histoire naturelle, ainsi que de la salle des fêtes du Grand Parc et de la médiathèque de Caudéran).
- Un budget de 6,5 M€ est consacré aux remplacements et à l'accroissement temporaire d'activité (remplacements au sein des crèches et des écoles compris).
- Un budget spécifique d'heures supplémentaires de 0,9 M€ permettant aux directions de faire face aux sollicitations ponctuelles mais plus nombreuses ces dernières années.

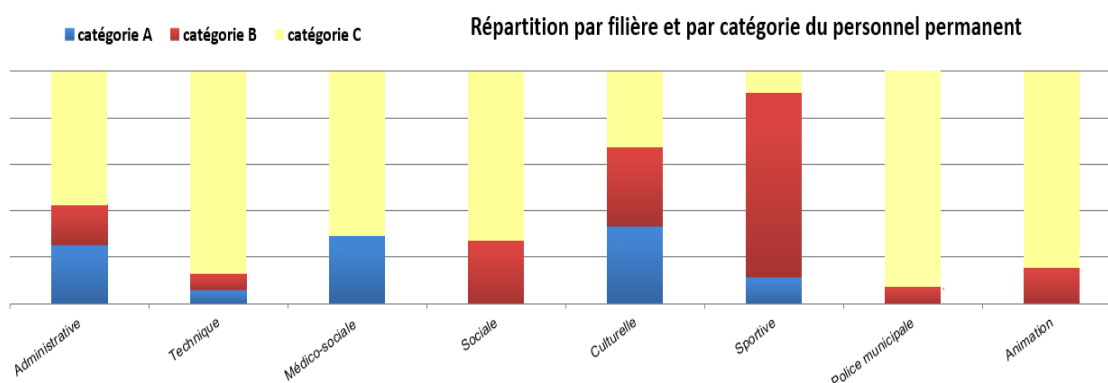
1.2. Structure et évolution des effectifs

- Nombre d'agents permanents sur les 4 dernières années :



L'effectif global de la collectivité est en augmentation (+3,1 % entre 2012 et 2015) du fait de l'ouverture d'équipements de proximité nouveaux (crèches, écoles, médiathèques, équipements sportifs...) et d'un renforcement des métiers de la proximité et de la sécurité.

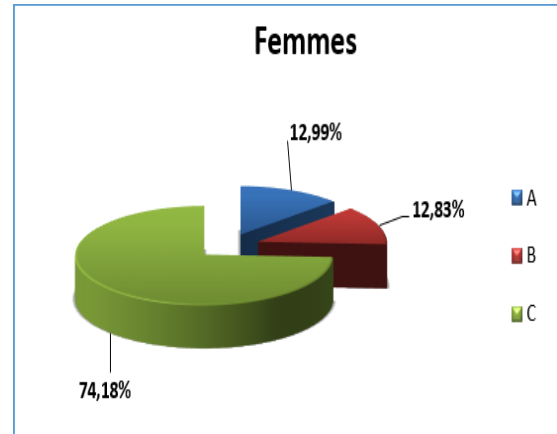
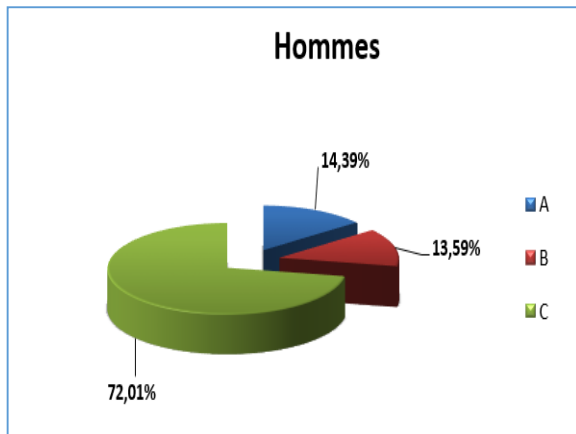
- Répartition des effectifs permanents par catégorie hiérarchique et par filières :



Globalement, toutes les filières sont en augmentation. L'augmentation la plus significative concerne la filière administrative (+49 agents, dont 19 de catégorie A).

A noter qu'un effort particulier a été réalisé en faveur de l'augmentation des effectifs de la police municipale.

- Répartition Hommes / Femmes en masse :



Proportionnellement, le nombre de catégorie A féminins (+18) a plus augmenté que le nombre de catégorie A masculins (+3). Ainsi les femmes représentaient-elles, en 2015, 55,4 % des effectifs de la catégorie A.

- Temps de travail :

Les services de la ville de Bordeaux fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées, ce qui se traduit par un temps de travail hebdomadaire de 36h50 et un temps de travail journalier de 7h22.

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services et sont adaptés aux besoins de ces derniers notamment en termes d'accueil des usagers.

Pour faire face aux besoins imposés par le service au public, des horaires décalés de nuit ou de week-end ont été mis en place ; cela concerne un effectif de 191 agents. Enfin pour les services des crèches et des écoles, 2 cycles spécifiques inférieurs à 1 607h ont été déterminés par délibération, du fait de la pénibilité liée aux fonctions.

- Régimes indemnitaires et avantages en nature

La part du budget annuel consacré au versement du **régime indemnitaire est de 9,1 M€**. A noter que la ville de Bordeaux a mis en place un abattement du régime indemnitaire de 15 % applicable dès le 91^{ème} jour d'absence et de 25 % à partir du 181^{ème} jour d'absence.

La ville a également mis en place un régime indemnitaire lié à l'exercice de certaines missions, telles que les missions d'encadrement ou bien lié à l'exercice de fortes sujétions comme le travail de week-end (dimanche compris) ou en horaires décalés.

Ce régime indemnitaire de sujétion, instauré depuis 2009, constitue la deuxième partie du régime indemnitaire versé aux agents permanents. Il est lié aux fonctions exercées par l'agent permettant ainsi de valoriser des fonctions particulières : encadrement, expertise ou encore de sujétions particulières liées aux conditions d'exercice du métier.

Pour 2016, 891 postes sont concernés par le versement d'un régime indemnitaire : 295 postes en catégorie A, 114 en catégorie B et 482 en catégorie C.

S'agissant des avantages en nature, ils sont de deux natures :

- L'attribution de véhicules de fonction respecte les principes réglementaires qui permettent d'attribuer un véhicule de fonction aux emplois fonctionnels ainsi qu'à un membre du cabinet du Maire ; 9 véhicules sont ainsi affectés.

- Les logements de fonction, au nombre de 86, sont prioritairement affectés dans les écoles de la Ville et plus largement sur les espaces utilisés le week-end notamment, comme les espaces verts ou les espaces sportifs.

Enfin, il doit être relevé que l'attribution de véhicules de services avec autorisation de remisage à domicile ne fait pas partie des avantages en nature de notre collectivité mais, est soumise au versement d'une indemnité pour l'agent qui en bénéficie, conformément à la délibération du 27 octobre 2008.

2. Orientations pour 2017 et les exercices suivants

Le budget 2017 doit répondre à un double enjeu : faire face à la tension budgétaire tout en appréhendant la **poursuite de la dynamique de développement de la ville** en prévoyant la création de 25 postes dans les écoles, ainsi que l'ouverture ou la préparation d'ouverture d'équipements culturels pour le Muséum d'histoire naturelle, la salle des fêtes du Grand Parc, la bibliothèque de Caudéran.

Le budget prévoira une inscription de 139,7 M€ qui nécessitera la mise en place de mesures destinées à limiter la hausse de la masse salariale, ainsi l'objectif sera le maintien de l'effectif municipal. Toute création devra être financée par le non remplacement d'un autre poste.

Le dialogue de gestion avec les directions générales sera renforcé afin de mieux cerner les besoins et les adapter à l'objectif budgétaire de 2017 mais également pour préparer la gestion pluriannuelle des effectifs. Les remplacements ne seront pas systématiques et feront l'objet d'une analyse au cas par cas, permettant de financer d'éventuelles créations.

Sur la période 2018-2020, l'évolution prévisionnelle de la masse salariale envisagée se situerait à +1,3 % par an. Cet objectif ambitieux nécessitera d'agir prioritairement sur 3 leviers :

- L'intensification de la lutte contre l'absentéisme (en améliorant la prévention mais aussi le contrôle, et en mettant en place des mesures concrètes et opérationnelles).
- Le non remplacement de poste au moment de leur libération (soit par mutation, soit par départ à la retraite) et la poursuite des redéploiements de postes pour l'ouverture des nouveaux équipements.
- L'optimisation, voire la réévaluation des niveaux de service délivrés dans certains secteurs d'intervention, en privilégiant les équipements et services de proximité.

A noter enfin que pour l'année à venir 0,3 M€ seront affectés à la participation employeur à la complémentaire santé des agents.

Prospective de la masse salariale pour la période 2017-2020



La gestion de la dette

Deux années successives de désendettement ont permis de retrouver des marges de manœuvre permettant à la ville de pouvoir recourir de nouveau à l'emprunt pour financer notamment les investissements requis par son développement.

1. L'encours au 1^{er} janvier 2017

Suite à deux exercices sans mobilisation nouvelle de dette (hors intégration des PPP), la dette propre de la ville de Bordeaux devait enregistrer au 1^{er} janvier 2017 une baisse prévisionnelle de son encours de plus de 8 % par rapport à l'encours mobilisé au 1^{er} janvier 2016, passant de 374,1 M€ à 343,5 M€ (contrats de partenariat inclus).

Identifié comme un équipement d'intérêt métropolitain, le Stade Matmut Atlantique sera transféré à Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2017 ainsi que le contrat de partenariat et l'encours de dette associé (soit un capital restant dû de 121,2 M€ au 31 décembre 2016). De ce fait, les redevances financières de l'équipement (dette cédée et dette non cédée) seront désormais à la charge de Bordeaux Métropole (mais compensée via l'attribution de compensation).

L'annuité 2017 de 6,12 M€ qui sera transférée se décompose comme suit :

- Dette cédée auprès de Dexia (50 %) et Sumitomo Mitsui Banking Corporation - SMBC (50 %) :
 - notionnel de départ (montant de l'encours initial) : 114,32 M€
 - notionnel transféré au 1^{er} janvier 2017 : 109,81 M€
 - taux d'intérêt fixé : 1,97 % (contre 4,73 % estimé en 2011)
 - durée : 30 ans
 - annuité 2017 : 4,99 M€
- Dette non cédée réglée auprès de Stade Bordeaux Atlantique (SBA):
 - notionnel de départ (montant de l'encours initial) : 9,94 M€
 - notionnel transféré au 1^{er} janvier 2017 : 9,39 M€
 - taux d'intérêt fixé : 1,97 % (contre 4,73 % estimé en 2011)
 - durée : 30 ans
 - annuité 2017 : 1,13 M€

Par ailleurs, toujours dans le cadre du transfert du stade mais également des équipements touristiques, les annuités correspondant aux quotes-parts d'emprunts globalisés, qui ont été mobilisés par la ville pour le financement de ces équipements, feront l'objet d'un remboursement par Bordeaux Métropole en un seul versement sur 2017. Cela se traduira par l'ouverture d'une créance en investissement de 9,73 M€ et par une recette de remboursement d'intérêts de 0,40 M€ en fonctionnement. En fonction des opportunités cette recette pourra être consacrée à des remboursements anticipés d'emprunts.

Suite à ce transfert d'équipements, l'encours de dette de la ville de Bordeaux au 1^{er} janvier 2017 s'élèvera à 224,23 M€, et sans mobilisation nouvelle s'établirait à 200,47 M€ au 31 décembre 2017.

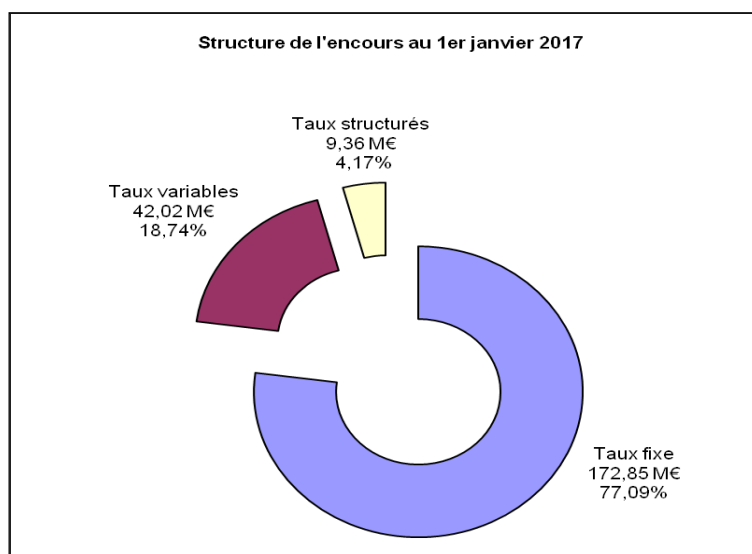
Ainsi, sur la base de la population DGF 2016 (252 004 habitants), l'encours par habitant devrait s'établir à 890 € environ au 1^{er} janvier 2017 pour une valeur pour les communes de la strate de 1176 €¹¹.

¹¹ Derniers chiffres disponibles de la DGCL (CA 2014) « Les collectivités locales en chiffres 2016 » p 49.

1.1. La répartition de l'encours

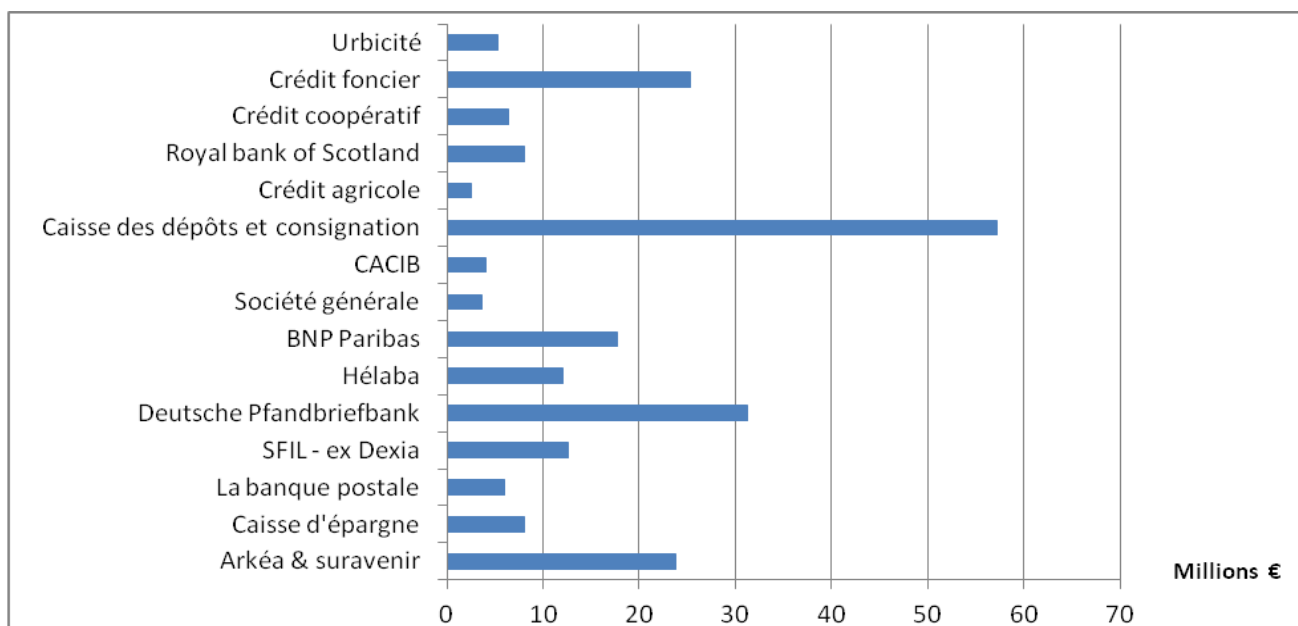
Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2015 et 2016. Pour autant, profitant des conditions de taux intéressantes offertes par les établissements de crédits, la Ville a privilégié ces dernières années une stratégie de long terme en contractant des contrats à taux fixe.

En effet, les taux de marché sur des emprunts d'une durée de 15 ou 20 ans se stabilisent maintenant à des niveaux très bas. Or, un taux fixe avantageux permet à la fois de se préserver des futures hausses de taux et de cristalliser les intérêts dans le temps pour avoir une vision exacte des charges financières à payer sur toute la durée des emprunts. En conséquence, **l'encours est largement positionné à taux fixe pour 77,09 %**, comme dans de nombreuses collectivités.



1.2. La diversification de l'encours

La dette propre de la ville est caractérisée par la diversité des prêteurs qui lui assure un réel atout pour la recherche et l'optimisation des financements. La dette est principalement détenue par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour 57 M€ et, dans une moindre mesure, par la Deutsche Pfandbriefbank (pour la Cité Municipale), le Crédit Foncier et Arkéa pour respectivement 24 M€ et 25 M€.



Cette diversification sera poursuivie dans le cadre de la recherche de financement pour 2017, même si le recours aux institutionnels tels que la CDC sera en priorité recherché en cas d'éligibilité aux enveloppes bonifiées comme le prêt « croissance verte » à taux zéro.

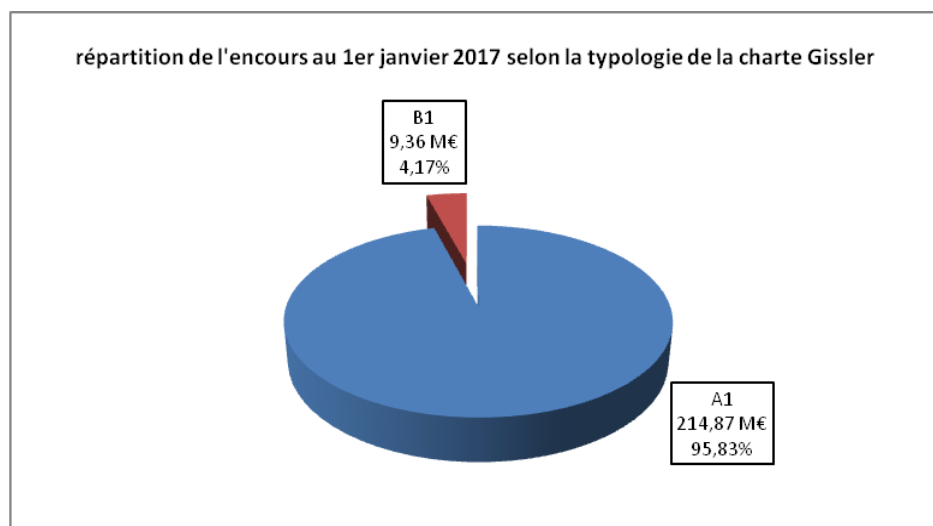
1.3. La gestion du risque

Par ailleurs, la structure d'exposition de la dette propre de la Ville présente un profil très sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente 95,8 % de l'encours total.

La typologie Gissler permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations et la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier).

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette propre (224,23 M€) est ventilé de la façon suivante :

Typologie Gissler	Montant de l'encours	Nombre de contrats
A1	214,87 M€	54
B1	9,36 M€	3



La dette classée dans la typologie B1 est constituée de taux fixes à barrière. Le principe de ces produits consiste à constater un taux fixe tant que l'EURIBOR n'a pas atteint un certain niveau fixé dans le contrat. Si le niveau est atteint, c'est alors le taux de l'EURIBOR constaté qui s'applique au contrat. Néanmoins ce type de contrats ne présente pas de risques particuliers puisque, quoi qu'il arrive, les indexations EURIBOR, si elles sont activées, correspondent aux indexations du marché qui restent actuellement très basses.

2. Les perspectives d'emprunt pour 2017 et suivants

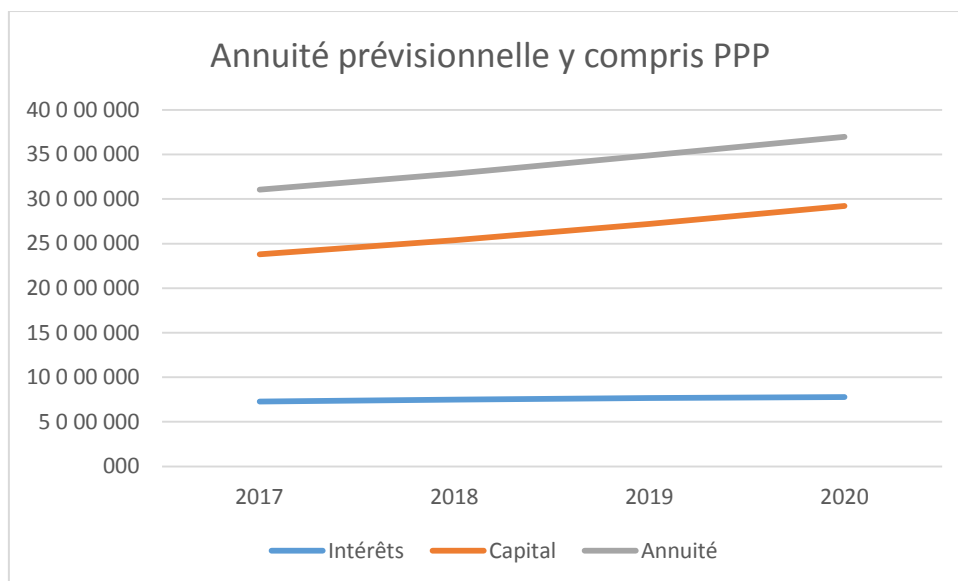
Suite au Brexit, les taux long terme ont atteint leur plus bas niveau historique. Même si on constate actuellement une volatilité plus importante avec la progression de l'inflation et des cours de pétrole, leur niveau devrait rester durablement bas sur une durée longue, au-delà de l'exercice 2017. Ainsi, si de nouvelles mobilisations d'emprunts en fin d'année 2016 s'avéraient nécessaire, la souscription d'un prêt avec phase de mobilisation courant jusqu'en 2017 peut apporter la souplesse nécessaire.

Le besoin prévisionnel d'emprunts nouveaux pour 2017 est estimé à 50 M€ en intégrant le financement des reports d'investissement de l'exercice 2016. Les prochains mois seront consacrés à la recherche de financements performants comme ceux proposés par la CDC et, en particulier, un prêt à taux zéro qui pourrait être accordée à la ville afin de financer plusieurs projets de rénovation (crèches, groupes scolaires, gymnases, équipements culturels ou socioculturels...) pour un total de 15 M€.

35 M€ seront à rechercher auprès des établissements de crédits dont les conditions financières n'ont jamais été aussi favorables. Les taux proposés sont désormais passés sous le seuil de 1 % en taux fixe sur des durées de prêts à 15 ans.

Pour le financement des dépenses d'équipement exécutées sur les exercices suivants, une mobilisation d'emprunt annuelle moyenne de 45 M€ paraît probable, ce qui conduirait à un encours au 31 décembre 2020 de près de 298 M€ et une capacité de désendettement de 12,3 ans (contre 13,1 ans estimés au 31 décembre 2017) en l'absence d'AC d'investissement et de 9,8 années si celle-ci est mise en place à compter de 2017.

Compte tenu de cette prévision de mobilisation nouvelle, l'annuité prévisionnelle évoluerait de la façon suivante :



L'annuité de la dette 2017 se décomposera entre les intérêts estimés à 7,3 M€ et le remboursement du capital estimé à 23,8 M€, soit un total de 31,1 M€. L'annuité atteint 123,3 € par habitant.

3. La gestion de la trésorerie

Au mois de septembre 2016, la ville de Bordeaux a renouvelé ses lignes de trésorerie en signant, pour une durée d'un an, deux contrats pour un total de 60 M€. **Ces deux lignes ont été négociées à des conditions de marge avantageuses à respectivement +0,47 % et 0,48 % ; dans la fourchette la plus basse du marché bancaire ; ce qui devraient permettre des économies de frais financiers importants en 2017.**

Ces lignes devront être renouvelées en 2017 a priori dans les mêmes conditions de marché.

LES GRANDS EQUILIBRES financiers

1. Evolution des ratios de gestion

Au regard des évolutions attendues des recettes et de la capacité plus faible de réduction des dépenses, l'épargne de la ville, comme celle de nombreuses communes, se contracte significativement en raison de l'effet cumulé des baisses de dotations. Il convient de souligner que malgré cette épargne nette négative (-4,7 M€ en 2017), la couverture des annuités par les ressources propres est assurée et l'équilibre financier de la ville n'est naturellement pas compromis.

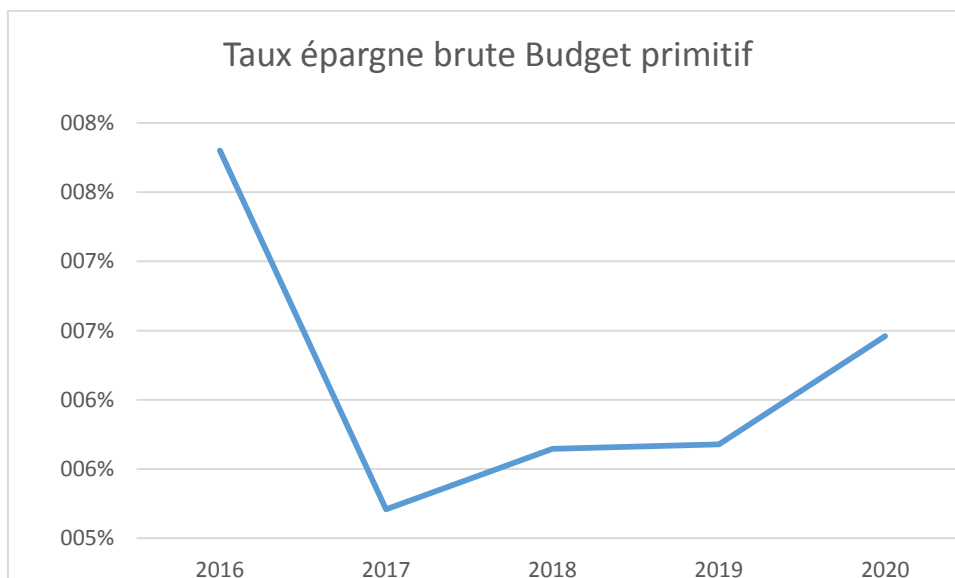
Il n'est pas inutile de rappeler que cette épargne aurait été très positive si les dotations de l'Etat n'avaient pas été si brutalement baissées.

Il convient de rappeler que ce phénomène est principalement lié par l'impact sur la seule section de fonctionnement des transferts de charges opérés vers la Métropole que ce soit au titre des compétences, de la mutualisation ou a fortiori au titre des équipements d'intérêt métropolitain. La correction nécessaire au rétablissement de l'épargne liée à ce problème comptable équivaldrait à 3 points de fiscalité.

Sans pouvoir restaurer les niveaux d'épargne nette tels qu'ils ressortaient avant la diminution des dotations de l'Etat, **l'imputation d'une partie de l'attribution de compensation en investissement (ne serait-ce que sur le seul périmètre des transferts 2016 – équipements touristiques et Grand stade) conduirait à une épargne positive sur la période (1,5 M€ en 2017).**

	Budget 2016 consolidé DM 1 et 2	2017	2018	2019	2020	% sur la période
<i>Recettes de fonctionnement</i>	380,28	367,03	370,38	371,80	376,27	-1,05%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	345,56	339,93	341,28	342,31	343,52	-0,59%
EPARGNE DE GESTION	34,73	27,10	29,10	29,49	32,76	-5,67%
<i>Intérêts dette y compris PPP</i>	8,97	7,98	8,18	8,38	8,46	-5,65%
EPARGNE BRUTE	21,71	19,12	20,91	21,11	24,30	11,92%
<i>Capital dette y compris PPP</i>	30,68	23,80	25,37	27,22	29,23	-4,74%
EPARGNE NETTE	-13,65	-4,67	-4,46	-6,10	-4,91	-64,04%
<i>Recettes d'investissement</i>	91,28	44,68	30,58	32,47	29,92	-67,23%
<i>Dépenses d'investissement exécutées</i>	83,35	74,01	77,52	64,59	64,34	-22,81%
EPARGNE DE GESTION avec ACI	34,73	33,23	35,14	35,53	38,90	12,01%
EPARGNE NETTE avec ACI	-7,92	1,46	1,58	-0,07	1,21	115,29%

Sur la période 2016-2020, la moindre dynamique de recettes en raison de la forte baisse de la DGF et de la contribution accrue au titre de la péréquation va se traduire par la diminution du taux d'épargne jusqu'en 2017 avant de remonter sensiblement en fin de période.



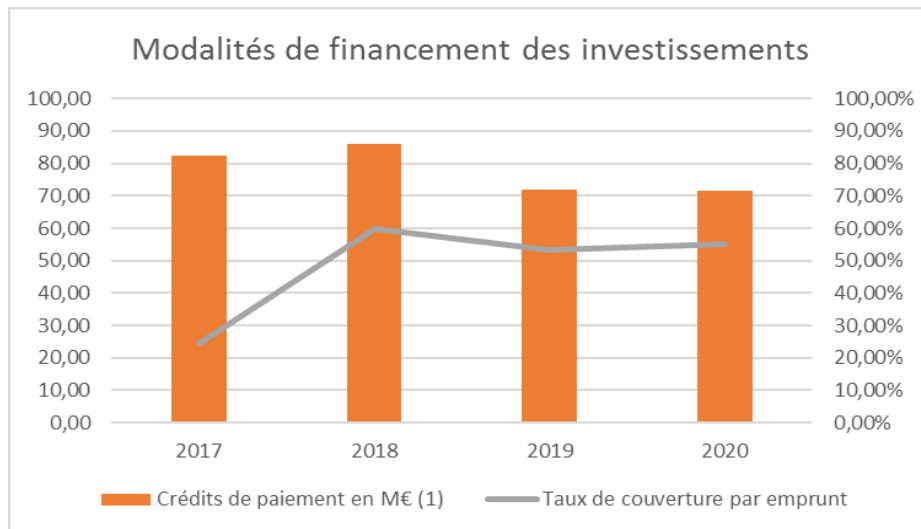
Avec l'instauration d'une AC d'investissement, le taux d'épargne brute remonterait à 6,80 % en 2017.

2. Financement du PPI

Concernant le PPI, après des programmes d'équipement exceptionnels dépassant les 100 M€ entre 2013 et 2015, la ville retrouverait une capacité d'investissement se situant aux alentours de 77 M€ jusqu'à la fin du mandat, soit un niveau similaire à celui de 2011.

L'hypothèse de financement par emprunt est renforcée compte tenu du taux d'épargne plus contraint (entre 50 % et 60 % de couverture du besoin de financement). Cette mobilisation d'emprunts nouveaux se traduirait par une reconstitution de l'encours de la ville mais qui resterait en deçà des normes de la strate du fait des efforts réalisés sur les exercices précédents. Ainsi le ratio d'encours par population (avec une anticipation d'un accroissement de 2 000 hab / an) s'établirait à 1 100 € par habitant au 31 décembre 2020 (pour rappel le ratio de la strate s'établit à 1 176 € par habitant¹²).

¹² Derniers chiffres disponibles de la DGCL (CA 2014) « Les collectivités locales en chiffres 2016 » p 49.



*

* *

Annexe 1 – Références réglementaires

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret du 24 juin 2016 (article D. 2312-3 du CGCT) relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020	
A - ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT						49 116 000	2 381 000	5 526 000	5 279 000	6 384 000	
Patrimoine culturel						38 806 000	2 321 000	5 476 000	4 729 000	4 834 000	
Mises en lumière						0	330 000	80 000	50 000	50 000	50 000
Plan lumière - mise en valeur du patrimoine de la Ville						plan d'équipement	330 000	80 000	50 000	50 000	50 000
Restauration des édifices patrimoniaux						4 305 000	646 000	755 000	964 000	580 000	
Dotation pour mise en valeur du petit patrimoine						plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Eglise Saint Amand, diagnostic et restauration clocher						730 000	700 000	66 000	300 000	334 000	0
Eglise Saint Nicolas, diagnostic et restauration						700 000	700 000	0	60 000	290 000	200 000
Eglise du Sacré Cœur, diag. rest. élévations extérieures et couvertures						60 000	60 000	0	0	60 000	0
Eglise Saint Martial restauration de la tribune de l'orgue						150 000	150 000	0	0	0	0
Eglise Saint Ferdinand réfection couverture terrasse des clochers travaux						100 000	100 000	100 000	0	0	0
Eglise Saint Ferdinand diagnostic avant travaux de restauration						50 000	50 000	0	0	0	50 000
Grosses réparations et mise en sécurité des bâtiments cultuels						plan d'équipement	1 650 000	250 000	250 000	250 000	300 000
Rempart rue des Douves mise en valeur						150 000	150 000	0	0	0	0
Passerelle Eiffel, participation à la restauration						630 000	315 000	200 000	115 000	0	0
Jardin des remparts restauration des courtines						250 000	250 000	0	0	0	0
Restauration des monuments historiques						34 001 000	1 425 000	4 671 000	3 715 000	4 204 000	
Bourse A Briand, étude de mise en conformité ERP et de la salle A Croizat						50 000	50 000	0	50 000	0	0
Bourse A Briand, restauration des façades (tranches conditionnelles non démarrées)						1 740 000	1 310 000	575 000	735 000	0	0
Palais Rohan, façades côté cour et toiture						3 280 000	1 770 000	0	0	0	100 000
Palais Rohan, nettoyage et restauration du décor de la salle du Conseil						1 600 000	1 600 000	0	0	0	0
Chapelle Saint Joseph - restauration des parements intérieurs						500 000	500 000	0	0	0	50 000
Bassins à flot réhabilitation des 2 grues						600 000	550 000	0	0	0	0
Basilique Saint Michel mise en sécurité de la flèche du Clocher						6 750 000	6 270 000	520 000	2 860 000	2 290 000	600 000
Eglise Saint Louis, clocher ouest et abside						2 000 000	1 775 000	0	525 000	600 000	650 000
Eglise Saint Louis, restauration des élévations nord						1 000 000	1 000 000	0	0	0	100 000
Basilique Saint Michel restauration de la tour du Clocher						7 250 000	7 250 000	0	0	0	0
Monuments des Girondins réparation du garde corps du bassin et peinture						100 000	100 000	0	100 000	0	0
Eglise Sainte Marie, réfection de la couverture						750 000	750 000	0	15 000	50 000	300 000
Eglise Saint Paul restauration orgue et sa tribune						1 100 000	1 100 000	0	0	100 000	500 000
Eglise Sainte Croix diagnostic du clocher sud-ouest avant restauration						50 000	50 000	0	50 000	0	0
Eglise Sainte Croix aménagement du chœur, restauration des stalles						375 000	375 000	0	0	0	0
Fontaine Sainte Croix, restauration						521 000	521 000	0	36 000	245 000	240 000
Eglise Sainte Eulalie restauration de la façade principale						400 000	400 000	0	0	40 000	360 000
Eglise Saint Pierre restauration intérieure						1 400 000	1 400 000	0	0	0	304 000
Eglise Saint Martial étude et travaux de restauration de l'orgue						600 000	600 000	0	0	0	0
Eglise Saint Paul restauration du clocher						900 000	900 000	0	0	90 000	400 000
Eglise Saint Paul restauration des intérieurs						1 400 000	1 400 000	0	0	0	0
Eglise Saint Bruno, restauration boiseries de la nef						900 000	900 000	0	0	0	0
Eglise Saint Eloi, restauration clocher et façades						1 000 000	1 000 000	0	0	0	100 000
Programme de restauration des monuments historiques - part Ville						plan d'équipement	2 400 000	300 000	300 000	300 000	500 000
Restauration de la synagogue - subvention d'équipement						60 000	30 000	30 000	0	0	0
Animation du patrimoine						170 000	170 000	0	0	0	
CIAP Bordeaux Patrimoine Mondial travaux dont climatisation						170 000	170 000	170 000	0	0	0
Rayonnement architectural et urbain						310 000	60 000	50 000	50 000	50 000	
Recensement et valorisation de l'architecture urbaine remarquable						310 000	60 000	50 000	50 000	50 000	
Subvention aux particuliers, ravalement 4ème campagne						plan d'équipement	310 000	60 000	50 000	50 000	50 000
Tourisme						10 000 000	0	0	500 000	1 500 000	
Tourisme d'affaires						10 000 000	0	0	500 000	1 500 000	
Environnement parcs des expositions Bordeaux Lac, subvention à la SBEPEC						10 000 000	10 000 000	0	0	500 000	1 500 000
B - DEVELOPPEMENT CULTUREL						96 410 623	14 272 169	10 224 886	7 315 400	9 527 168	
Développement de l'action artistique et culturelle						39 561 979	4 303 000	4 055 411	3 715 400	4 517 168	

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Actions de développement artistique			32 246 979	3 453 000	3 045 411	2 165 400	3 137 168
				Résidences d'artistes aménagement	130 000	115 000	0	0	0	0
				Bassins à flots - Equipement culturel de proximité	478 400	478 400	0	100 000	378 400	0
				Gestion des espaces culturels municipaux	plan d'équipement	210 000	35 000	35 000	35 000	35 000
				Maison des danses Ginko	5 300 000	5 028 168	0	50 000	1 164 000	3 014 168
				PRU Benauges - Pôle culturel	12 420 000	12 420 000	0	0	0	0
				Salle de la Pergola, embellissement de la salle de spectacle dont fauteuils	750 000	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
				Subventions d'équipement aux associations culturelles	plan d'équipement	108 000	18 000	18 000	18 000	18 000
				Acquisition foncière + réhabilitation Manufacture Atlantique	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0
				Brazza - équipement culturel	915 000	915 000	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - Réhabilitation de la salle des fêtes du Grand Parc	7 400 000	5 022 411	3 000 000	2 022 411	0	0
				Rock School Barbey rénovation	4 900 000	4 850 000	50 000	350 000	500 000	0
				Ecole du cirque relocalisation ou extension	30 000	30 000	30 000	0	0	0
				Théâtre Le Glob acquisition et travaux	850 000	650 000	250 000	400 000	0	0
			Base sous-marine			2 350 000	100 000	150 000	850 000	680 000
				Base sous-marine, travaux et équipement	plan d'équipement	350 000	100 000	50 000	50 000	50 000
				Base sous-marine, réhabilitation annexe	2 050 000	2 000 000	0	100 000	800 000	630 000
			Equipements culturels assujettis			765 000	50 000	160 000	0	0
				TNBA, aménagement studio de création	490 000	490 000	0	0	0	0
				TNBA, équipements audio salle Vitez	65 000	65 000	0	0	0	0
				TNBA, fosse d'orchestre salle Vitez	210 000	210 000	50 000	160 000	0	0
			Sécurité dans les bâtiments culturels			0	4 200 000	700 000	700 000	700 000
				Grosses réparations et mise en sécurité des bâtiments culturels	plan d'équipement	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
				Mise à niveau de la sécurité des équipements culturels - alarmes	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Remplacement des systèmes de sécurité SSI	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
			Enseignement artistique			1 330 000	305 000	205 000	205 000	205 000
			Conservatoire de Bordeaux			850 000	225 000	125 000	125 000	125 000
				CNR, acquisition de matériel (dont instruments)	plan d'équipement	450 000	75 000	75 000	75 000	75 000
				CNR, rénovation et amélioration locaux	plan d'équipement	400 000	150 000	50 000	50 000	50 000
			Ecole supérieure d'Art de Bordeaux			480 000	80 000	80 000	80 000	80 000
				ESAB, dotation d'investissement	plan d'équipement	360 000	60 000	60 000	60 000	60 000
				ESAB, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	120 000	20 000	20 000	20 000	20 000
			Lecture publique et archives			31 115 475	3 706 000	4 109 475	2 070 000	720 000
			Archives municipales			616 000	91 000	265 000	65 000	65 000
				Acquisition terrain pour extension des Archives municipales	958 700	200 000	0	200 000	0	0
				Archives, moyens généraux	plan d'équipement	326 000	76 000	50 000	50 000	50 000
				Archives municipales, petits travaux	plan d'équipement	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000
				Extension des archives	non chiffré	à chiffrer	0	0	0	0
			Lecture publique			30 499 475	3 615 000	3 844 475	2 005 000	655 000
				Aménagement d'une bibliothèque de quartier à Caudéran et 1er équipement	7 200 000	5 873 000	2 900 000	2 373 000	600 000	0
				Bibliothèque Mériadeck, requalification phase 3 - GTC et installations techniques terminales	4 147 000	1 566 475	0	816 475	750 000	0
				Bibliothèque, acquisition de documents (livres, dvd...)	plan d'équipement	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
				Bibliothèque, acquisition de matériel et mobilier	plan d'équipement	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000
				Bibliothèque, acquisition et restauration des documents précieux	plan d'équipement	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000
				Bibliothèques, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Bibliothèque Bacalan, mise en sécurité faisabilité	3 030 000	3 030 000	30 000	0	0	0
				Bibliothèque Lac Aubiers, extension médiathèque	3 000 000	3 000 000	0	0	0	0
				Construction médiathèque dans le quartier de Brazza	6 000 000	6 000 000	0	0	0	0
				OIN Garonne Eiffel, construction d'une bibliothèque de quartier	2 500 000	2 500 000	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - extension de la médiathèque	3 600 000	3 600 000	0	0	0	0
				Bibliothèque Jardin Public travaux, faisabilité	1 000 000	1 000 000	30 000	0	0	0
			Musées			24 403 169	5 958 169	1 855 000	1 325 000	4 085 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Développement des musées			5 820 000	335 000	305 000	325 000	335 000
				Musées, acquisition de matériel et mobilier	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Musées, centre mutualisé des collections / réserves		4 000 000	50 000	0	0	0
				Musées, constitution du fonds scientifique et restauration conservation	plan d'équipement	1 410 000	200 000	220 000	240 000	250 000
				Musées, mise à niveau de l'outillage	plan d'équipement	210 000	35 000	35 000	35 000	35 000
			Musée d'Aquitaine			1 650 000	350 000	450 000	300 000	50 000
				Musée d'Aquitaine, rénovation de l'auditorium		400 000	0	0	0	0
				Musée d'Aquitaine, rénovation des salles permanentes 20ème siècle		800 000	250 000	350 000	0	0
				Musée d'Aquitaine, rénovation toiture des réserves		250 000	0	0	250 000	0
				Musée d'Aquitaine, travaux courants	plan d'équipement	200 000	0	0	50 000	50 000
				Travaux avant relocalisation du centre Jean Moulin		200 000	100 000	100 000	0	0
			Musée des Arts Décoratifs			9 450 000	300 000	150 000	550 000	3 550 000
				Musée des Arts Décoratifs, rénovation d'ensemble		8 950 000	100 000	100 000	500 000	3 500 000
				Musée des Arts Décoratifs, création espace expo temporaire		250 000	50 000	0	0	0
				Musée des Arts Décoratifs, travaux courants	plan d'équipement	400 000	150 000	50 000	50 000	50 000
			Patrimoine naturel			480 000	180 000	100 000	50 000	50 000
				Jardin botanique, aménagement et équipements des jardins botaniques	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Jardin botanique, création forage arrosage		100 000	50 000	50 000	0	0
				Jardin botanique - création passerelles		80 000	80 000	0	0	0
			Musée des Beaux-arts			550 000	50 000	300 000	50 000	50 000
				Musée des Beaux-arts et galerie, travaux	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Musée des Beaux Arts, conservation œuvres - climatisation		500 000	0	250 000	0	0
			Musées d'Art contemporain			300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				CAPC, travaux	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
			Muséum d'histoire naturelle			6 153 169	4 693 169	500 000	0	0
				Muséum, rénovation		5 943 169	4 483 169	500 000	0	0
				Muséum, rénovation toiture pavillon administratif		210 000	210 000	0	0	0
C - DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE						143 078 602	22 975 941	21 844 443	16 900 056	13 656 018
			Aménagement urbain			27 723 438	7 708 000	2 312 000	1 312 000	1 312 000
			Aménagement			27 723 438	7 708 000	2 312 000	1 312 000	1 312 000
				Brazza - Acquisition emprise SOFERTI		6 216 000	6 216 000	0	0	0
				Brazza - acquisitions foncières (hors soferti) et libération emprise		1 917 438	180 000	1 000 000	0	0
				Etudes d'urbanisme	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Acquisition îlot des remparts		7 500 000	0	0	0	0
				Participation à l'OIN		19 400 000	1 262 000	1 262 000	1 262 000	1 262 000
			Développement économique et emploi			1 000	1 000	0	0	0
			Entrepreneuriat			1 000	1 000	0	0	0
				Acquisition de matériel	plan d'équipement	1 000	1 000	0	0	0
			Vie et déplacement dans les espaces urbains			360 000	60 000	60 000	60 000	60 000
			Déplacements doux			360 000	60 000	60 000	60 000	60 000
				Maison du vélo acquisition	plan d'équipement	360 000	60 000	60 000	60 000	60 000
			Eclairage			11 335 000	2 085 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
			Eclairage			1 500 000	250 000	250 000	250 000	250 000
				Illuminations de Noël	plan d'équipement	1 500 000	250 000	250 000	250 000	250 000
			Réseaux et enfouissement éclairage public			9 835 000	1 835 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
				Enfouissement des réseaux	plan d'équipement	835 000	335 000	100 000	100 000	100 000
				Réseaux et matériels d'éclairage public	plan d'équipement	9 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
	Habitat					28 340 716	5 195 716	4 929 000	4 729 000	5 009 000
		Logement				25 780 000	4 590 000	4 450 000	4 450 000	4 330 000
				Nouvelle concession d'aménagement centre historique, participation bilan INCITE	10 350 000	6 750 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
				Passeport 1er logement	plan d'équipement	1 250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
				Aide au parc privé	3 210 000	3 060 000	560 000	500 000	500 000	500 000
				Participation au dispositif de lutte contre la précarité énergétique	plan d'équipement	890 000	250 000	200 000	200 000	80 000
				Aide au parc public - subventions aux bailleurs	plan d'équipement	13 830 000	2 330 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
						0				
		Rénovation urbaine				2 560 716	605 716	479 000	279 000	679 000
				PNRQAD - Trame douce	660 000	60 000	60 000	0	0	0
				PNRQAD - Jardin des remparts	500 000	500 000	0	0	0	500 000
				PNRQAD - volet Développement économique et entreprises	200 000	160 000	0	0	0	0
				PNRQAD - volet OPAH RU HM et logements	1 434 000	474 000	79 000	79 000	79 000	79 000
				PNRQAD - volet pilotage et animation	1 000 000	300 000	200 000	100 000	0	0
				PRU Grand Parc - pilotage	1 450 000	1 050 000	250 000	300 000	200 000	100 000
	Paysages et patrimoine urbains					58 986 150	4 775 588	7 572 937	6 533 966	4 707 018
		Lycée horticole				0	540 000	90 000	90 000	90 000
				Lycée horticole, acquisition de matériel	plan d'équipement	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000
				Lycée horticole, grosses réparations	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
		Paysages urbains				58 446 150	4 685 588	7 482 937	6 443 966	4 617 018
				Aménagements liés au tramway	plan d'équipement	50 000	50 000	0	0	0
				Parc André Meunier, réaménagement	4 604 990	3 000 000	500 000	1 500 000	1 000 000	0
				Parc aux Angéliques, aménagement Queyries/hangars	16 215 720	4 200 000	900 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
				Parc de Lussy, réhabilitation	1 050 000	1 050 000	300 000	250 000	0	0
				Aménagement du site du Haillan	250 000	230 000	0	0	0	0
				PRU Benaugue Parc Pinçon, aménagement	1 700 000	674 157	250 000	424 157	0	0
				PRU Aubiers - Aménagements paysagers	1 100 000	1 040 000	40 000	0	0	0
				PRU Benaugue - Aménagement Place de la Saint Jean	non chiffré	à chiffrer	0	0	0	0
				Réalisation des espaces publics paysagers du PAE Bassins à flots	4 992 426	4 252 426	575 000	600 000	600 000	600 000
				Bibliothèque de Caudéran - Aménagement des abords	1 527 000	1 130 000	0	250 000	250 000	630 000
				Aménagement des places de Brazza	7 261 728	7 261 728	30 588	68 780	813 966	237 018
				Aménagement des espaces verts de Brazza	18 229 712	18 047 839	400 000	400 000	400 000	400 000
				PRU Claveau - espaces publics - places et jardins familiaux	2 880 000	2 880 000	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - abords de la salle des fêtes	1 000 000	950 000	660 000	290 000	0	0
				Requalification de Mériadeck (bassin et garde-corps)	1 520 000	170 000	100 000	70 000	0	0
				Opérations d'infrastructures de voirie	plan d'équipement	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000
				PRU Grand Parc - parc paysager	4 850 000	4 450 000	100 000	1 450 000	1 450 000	1 450 000
				PRU Grand Parc - Parvis du Tram	320 000	320 000	0	0	0	0
				Réfection partielle de la place Buscaillet	400 000	400 000	0	0	0	0
				Restructuration du parc floral (aire ludique, etc.)	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
				Restructuration du Jardin des Barrières	400 000	400 000	0	0	0	0
				Restructuration du jardin Brascassat	400 000	400 000	0	0	0	0
				Aire de jeux-square Saint-Amand	120 000	120 000	0	0	0	0
				Réaménagement jardin de la cité Carreire	300 000	300 000	0	0	0	0
				Réaménagement jardin de la Béchade	350 000	350 000	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - chemin Prémeynard	230 000	230 000	230 000	0	0	0
				Jardin Marie Louis SUE aménagement	200 000	200 000	0	100 000	100 000	0
				PRU Grand Parc - chemin des écoles	1 060 000	1 060 000	0	530 000	530 000	0
				PRU Grand Parc - Place de l'Europe MO CUB	500 000	500 000	250 000	250 000	0	0
				Réhabilitation de la place Gambetta - part Ville - MO Métropole	2 280 000	2 280 000	0	0	0	0
	Vie et déplacement dans les espaces urbains					16 332 297	3 150 637	5 120 506	2 415 090	718 000
		Aménagement des espaces de circulation				15 132 297	3 150 637	4 520 506	1 815 090	718 000
				Aménagement de la Gare St Jean (Pont du Guit) - subvention d'équipement CUB	1 870 000	1 390 000	0	1 390 000	0	0
				Aménagement de la Gare St Jean Vélostation - subvention d'équipement Gare et connexion	450 000	180 000	180 000	0	0	0
				Aménagement des voies (dont travaux préalables)	1 811 410	1 811 410	0	177 828	44 460	0
				Brazza - aménagement des îlots	2 244 945	2 244 945	907 637	884 678	452 630	0
				Bornes taxis	plan d'équipement	108 000	18 000	18 000	18 000	18 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
				Réhabilitation digues - part Ville - MO Métropole	1 140 000	1 000 000	500 000	500 000	0	0
				Contrôle d'accès des voies piétonnes	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				PRU Aubiers - aménagement voirie MO CUB	1 100 000	1 100 000	400 000	300 000	400 000	0
				PAE Bassins à flots - réalisation éclairage public	5 956 442	4 647 942	575 000	600 000	600 000	600 000
				PRU Grand Parc - parvis des écoles	740 000	740 000	370 000	370 000	0	0
				PRU Grand Parc - parvis Polyclinique Bordeaux Nord (rue Finlay) MO CUB	200 000	200 000	100 000	100 000	0	0
				PRU Grand Parc - débouché rue Pierre Trébod MO CUB	200 000	200 000	0	0	200 000	0
				PRU Grand Parc - prolongement rue Schweitzer MO CUB	80 000	80 000	0	80 000	0	0
				PRU Grand Parc - voiries diverses	630 000	630 000	0	0	0	0
				Bastide Niel - éclairage public	200 000	200 000	0	0	0	0
			Déplacements doux			1 200 000	0	600 000	600 000	0
				PRU Benauges - aménagement de voirie MO CUB	1 200 000	1 200 000	0	600 000	600 000	0
E - QUALITE DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE						13 627 720	3 199 680	2 357 960	1 913 720	1 813 720
Gestion de la voie publique						6 977 720	1 554 680	1 212 960	768 720	668 720
			Occupation du domaine			1 210 200	365 960	524 240	80 000	80 000
				Dotation aux grosses réparations aux marchés	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Marché des Capucins toiture	1 030 200	730 200	285 960	444 240	0	0
				Mise aux normes marchés de plein-air	plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
			Stationnement et circulation			3 200 000	1 000 000	500 000	500 000	400 000
				Acquisition et pose d'horodateurs	plan d'équipement	3 200 000	1 000 000	500 000	500 000	400 000
			Territoire et proximité			2 567 520	188 720	188 720	188 720	188 720
				Travaux et acquisitions de matériel mairies de quartier	plan d'équipement	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000
				Bassins à flots - équipement polyvalent de quartier	1 435 200	1 435 200	0	0	0	0
				FIQ	plan d'équipement	982 320	163 720	163 720	163 720	163 720
				Parking de foisonnement	plan d'équipement	60 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Gestion et maintien du patrimoine vert						6 650 000	1 645 000	1 145 000	1 145 000	1 145 000
			Préservation et gestion du patrimoine vert			3 050 000	925 000	425 000	425 000	425 000
				Gros travaux dans les locaux	plan d'équipement	810 000	135 000	135 000	135 000	135 000
				Patrimoine arboré	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Performance environnementale - mises en conformité des installations	plan d'équipement	900 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Qualité écologique du patrimoine et nature en ville - plans d'eau	plan d'équipement	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000
				PRU Benauges - Relocalisation locaux jardiniers	550 000	500 000	500 000	0	0	0
			Proximité et animation			3 600 000	720 000	720 000	720 000	720 000
				Création et amélioration des aménagements de proximité (aires de jeux, squares,...)	plan d'équipement	3 500 000	700 000	700 000	700 000	700 000
				Sensibilisation, information et éducation (signalétique,...)	plan d'équipement	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000
F - DEVELOPPEMENT SPORTIF						53 624 371	11 857 281	10 292 091	7 152 000	6 955 000
Equipements sportifs structurants						4 439 352	3 034 352	1 005 000	100 000	100 000
		Equipements structurants en régie	Palais des sports			2 869 352	2 649 352	220 000	0	0
				Palais des sports - Marché Victor Hugo	3 782 000	2 869 352	2 649 352	220 000	0	0
		Equipements structurants délégués	Patinoire			400 000	150 000	50 000	50 000	50 000
				Patinoire de Mériadeck, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	400 000	150 000	50 000	50 000	50 000
		Equipements structurants en régie	Piscine Judaïque			1 170 000	235 000	735 000	50 000	50 000
				Etudes et travaux mise en accessibilité	370 000	370 000	185 000	185 000	0	0
				Rénovation piscine Judaïque	500 000	500 000	0	500 000	0	0
				Piscine Judaïque, travaux et équipement	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
		Equipements structurants en régie	Stade Chaban-Delmas			0	0	0	0	0
				Stade Chaban-Delmas, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	0	0	0	0	0
		Equipements structurants délégués	Stadium			0	0	0	0	0

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
				Stadium, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	0	0	0	0	0
	Sport éducatif et loisirs					49 185 019	8 822 928	9 287 091	7 052 000	6 855 000
		Construction et gestion des équipements	Bowling et tennis			340 000	240 000	25 000	25 000	25 000
				Tennis, mise en conformité	290 000	240 000	240 000			
				Tennis, grosses réparations	plan d'équipement	100 000	0	25 000	25 000	25 000
		Construction et gestion des équipements	Gestion des équipements clubs			150 000	150 000	0	0	0
				Subventions d'équipement aux clubs	plan d'équipement	0	0	0	0	0
				Primerose - réhabilitation tennis subvention d'équipement	300 000	150 000	150 000	0	0	0
		Construction et gestion des équipements	Gestion salles et stades			5 346 000	1 286 000	1 010 000	910 000	910 000
				Lac kiosque	100 000	100 000	0	100 000	0	0
				Lac création station work out	120 000	120 000	0	0	0	0
				Lac parcours sportifs, réaménagement et connexions	150 000	150 000	150 000	0	0	0
				Parc aux Angéliques équipements sportifs de plein air	400 000	200 000	0	0	0	0
				Skate park des quais - Rénovation	plan d'équipement	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Acquisition de matériel sportif et d'entretien	plan d'équipement	750 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Bâtiments sportifs, travaux de sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	2 126 000	526 000	400 000	400 000	400 000
				Préservation de la ressource en eau	plan d'équipement	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Terrains de sport, rénovation des installations d'éclairage	plan d'équipement	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Terrains de sport, rénovation et aménagements	plan d'équipement	1 350 000	350 000	250 000	250 000	250 000
		Construction et gestion des équipements	Piscines			1 100 000	200 000	100 000	0	800 000
				Tissot - aménagement solarium	100 000	100 000	100 000	0	0	0
				Grand Parc , réfection fonds bassins, contentieux	1 150 000	900 000	100 000	0	0	800 000
				Tissot - sécurisation façades vitrées	120 000	100 000	0	100 000	0	0
		Construction et gestion des équipements	Réhabilitations et construction de nouveaux équipements sportifs			42 249 019	6 946 928	8 152 091	6 117 000	5 120 000
				Contrôle d'accès équipements sportifs déploiement	130 000	130 000	70 000	60 000	0	0
				Bassins à flots - Espace sportif de proximité n°1	897 000	897 000	897 000	0	0	0
				Bassins à flots - Espace sportif de proximité n°2	897 000	897 000	0	0	0	0
				Gymnase Barbey, réhabilitation complète	1 500 000	1 450 000	0	1 450 000	0	0
				Gymnase Bassins à flots	4 784 000	4 734 000	300 000	2 217 000	2 217 000	0
				Gymnase Ginko, construction	7 212 000	5 985 019	4 759 928	1 225 091	0	0
				Gymnase Charles Martin, réhabilitation	à chiffrer	à déterminer	30 000	0	0	0
				PRU Benauge - Stade Galin, tribune et vestiaires	630 000	30 000	30 000	0	0	0
				Salle d'escrime Guy Laupies	650 000	450 000	250 000	200 000	0	0
				Salle Maitre Jean	420 000	380 000	380 000	0	0	0
				Gymnase Grand Parc 3 accessibilité	450 000	450 000	0	0	0	0
				Stéhélin transformation terrain foot en synthétique	850 000	850 000	0	0	0	0
				Monséjour transformation terrain foot en synthétique	1 100 000	1 100 000	0	500 000	600 000	0
				Passerelle Ladoumègue - démontage	100 000	100 000	100 000	0	0	0
				Stade Lequesne transformation terrain rugby en synthétique	900 000	900 000	0	0	0	0
				Gymnase Niel, construction	6 800 000	6 750 000	0	0	300 000	3 750 000
				Rénovation gymnase Thiers	4 500 000	4 500 000	0	0	0	0
				PRU Benauge - Piscine Galin, restructuration complète	7 200 000	7 000 000	130 000	2 500 000	3 000 000	1 370 000
				Gymnase et salle spécialisée Brazza, construction	5 616 000	5 616 000	0	0	0	0
F - PREVENTION DES RISQUES ET TRANQUILLITE						840 000	140 000	140 000	140 000	140 000
	Prévention des risques					0	0	0	0	0
			Prévention Santé Environnement Sécurité			0	0	0	0	0
				Travaux d'offices Hygiène	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Travaux d'offices Hygiène	plan d'équipement	-600 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
				Travaux d'offices Périls	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Travaux d'offices Périls	plan d'équipement	-600 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
				Travaux d'urgences hôtels meublés	plan d'équipement	900 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Travaux d'urgences hôtels meublés	plan d'équipement	-900 000	-150 000	-150 000	-150 000	-150 000
						0				
	Tranquillité publique					840 000	140 000	140 000	140 000	140 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Police municipale			840 000	140 000	140 000	140 000	140 000
				Police municipale, acquisition de matériels et équipements	plan d'équipement	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000
				Vidéoprotection et transmission	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
G - VIE EN SOCIETE						145 289 100	19 736 100	28 050 000	23 859 000	24 340 000
			Cohésion sociale transversale			26 180 000	1 060 000	5 060 000	5 060 000	5 000 000
			Promotion de la Santé et Accessibilité à la Cité			26 180 000	1 060 000	5 060 000	5 060 000	5 000 000
				Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	plan d'équipement	26 000 000	1 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
				Modernisation 4 centres médico-sociaux (Vilaris...)		240 000	180 000	60 000	60 000	0
			Education			85 496 250	15 982 250	14 660 000	11 714 000	16 080 000
			Patrimoine et équipements de l'éducation			85 496 250	15 982 250	14 660 000	11 714 000	16 080 000
				Ecole Alphonse Dupeux, restructuration et accessibilité		1 500 000	1 500 000	300 000	700 000	500 000
				Ecole Balguerie, menuiseries		330 000	130 000	130 000	0	0
				Ecole Jean Cocteau relocalisation		6 000 000	6 000 000	50 000	120 000	1 400 000
				Elémentaire Benaugue, amélioration extension accueil habitants ORU		7 875 110	7 450 000	3 900 000	3 500 000	50 000
				GS Benaugue continuité exploitation		1 400 000	1 400 000	700 000	700 000	0
				Equipement des écoles	plan d'équipement	3 327 250	527 250	500 000	500 000	800 000
				Equipement restauration scolaires	plan d'équipement	2 100 000	300 000	300 000	300 000	600 000
				Espaces extérieurs et jardins pédagogiques	plan d'équipement	2 600 000	400 000	400 000	400 000	600 000
				GS Barbey, tranche 2 élémentaire		6 264 000	3 600 000	2 600 000	1 000 000	0
				GS Bassins à flots 1 - Chartrons, création îlot C11 (14 classes) délégation MO BM		1 400 000	1 400 000	0	0	1 400 000
				GS Bassins à flots 1 - Chartrons, jardin de ta sœur SEMPE provisoire modulaire		1 115 000	165 000	165 000	0	0
				GS Bassins à flots 2 - Bacalan, création (16 classes) délégation MO BM		3 800 000	3 800 000	0	0	3 800 000
				GS Daney, équipements mobiliers et matériels		310 000	310 000	100 000	210 000	0
				GS Abadie (6+3 classes), modulaires		4 500 000	4 000 000	2 500 000	1 500 000	0
				GS Bastide Niel 1 (Hortense), création (18 classes) délégation MO BM		1 700 000	1 700 000	0	0	0
				GS Bastide Niel 2, création (15 classes) quote-part ville		1 500 000	1 500 000	0	0	0
				GS Brazza 1 (Soferti), création (18 classes) quote-part ville		1 800 000	1 800 000	0	0	0
				GS Brazza 2 (débouché pont), création (14 classes) quote-part ville		1 400 000	1 400 000	0	0	0
				GS La berge du Lac 2, création (14 classes) quote-part ville		680 000	680 000	0	0	680 000
				Acquisition Marie Brizard emplacement réservé 700 m2		600 000	600 000	0	600 000	0
				Maternelle Naujac, agrandissement cour et extension		3 800 000	3 800 000	30 000	770 000	1 000 000
				Maternelle Nuits, réhabilitation globale		1 180 000	930 000	0	0	300 000
				Maternelle Paix, relocalisation rue Thiac VEFA		3 500 000	3 500 000	0	500 000	1 500 000
				GS Mongolfier - annexe Montesquieu (6 classes)		6 200 000	6 200 000	50 000	150 000	2 000 000
				Extension élémentaire Dupaty		350 000	350 000	50 000	300 000	0
				Elémentaire Labarde - Réhabilitation		1 200 000	1 050 000	400 000	400 000	250 000
				PRU Grand Parc - Extension Elémentaire Schweitzer		1 800 000	1 800 000	100 000	0	0
				GS Brienne - création (14 classes)		1 514 000	1 514 000	0	0	1 514 000
				GS Garonne Eiffel		6 200 000	6 200 000	0	0	0
				GS Caudéran MOA Ville		30 000	30 000	30 000	0	0
				Elémentaire Loucheur extension (2 classes)		1 160 000	1 160 000	900 000	260 000	0
				Elémentaire Vieux Bordeaux isolation par l'extérieur		300 000	300 000	150 000	150 000	0
				Sécurité dans les écoles	plan d'équipement	1 200 000	600 000	600 000	0	0
				Sécurité et grosses réparations dans les écoles	plan d'équipement	12 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
			Jeunesse			1 940 000	465 000	215 000	215 000	215 000
			Accueil éducatif et de loisirs			570 000	220 000	70 000	70 000	70 000
				Création CAL Sablonat - J Mermoz		685 000	150 000	150 000	0	0
				Travaux d'adaptation dans les écoles pour les CAL	plan d'équipement	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
			Accueil et hébergement			1 370 000	245 000	145 000	145 000	145 000
				Rénovation du bâtiment "Les Genêts"		400 000	400 000	0	0	0
				Mise en conformité du restaurant		400 000	100 000	100 000	0	0
				La Dune, acquisition de matériel	plan d'équipement	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000
				La Dune, travaux de sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	780 000	130 000	130 000	130 000	130 000
			Petite enfance			30 284 850	2 013 850	8 000 000	6 755 000	2 930 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Patrimoine et équipements de la petite enfance			30 284 850	2 013 850	8 000 000	6 755 000	2 930 000
				Transformation maternelle Paix en crèche - Réhabilitation	1 250 000	1 250 000	50 000	120 000	1 080 000	0
				Crèche Albert Barraud et RAM, réhabilitation	4 500 000	4 470 000	50 000	0	0	0
				Crèche Bassins à flots 1 - Chartrons, construction (Ilôt C13)	4 500 000	4 450 000	200 000	800 000	2 200 000	1 250 000
				Crèche Bastide Niel 2, création	3 500 000	3 500 000	0	0	80 000	1 020 000
				Crèche Brazza DSP avec GS1, construction	3 016 000	3 016 000	30 000	0	0	180 000
				Crèche des Douves, subvention d'équipement au CCAS	1 240 000	1 240 000	0	600 000	640 000	0
				Crèche Saint Augustin, démolition - dépollution - transfert concession	975 000	925 000	0	925 000	0	0
				Crèche Annexe Fieffé - Réhabilitation	550 000	550 000	0	50 000	500 000	0
				Equipement des crèches	plan d'équipement	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
				Equipement restauration crèches	plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Jeux de cours	plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Niel Hortense- Point relais petite enfance avec GS	1 000 000	1 000 000	0	500 000	500 000	0
				Crèche Claveau - extension in situ	400 000	350 000	350 000	0	0	0
				PRU Benauge - Crèche Benauge Vincent construction	4 400 000	4 360 000	235 000	3 750 000	375 000	0
				Extension de la crèche A Faulat (20 places)	1 750 000	1 750 000	75 000	775 000	900 000	0
				Crèche, CAL du Grand Parc, reconstruction extension	543 851	543 850	543 850			
				Sécurité et grosses réparations dans les crèches	plan d'équipement	2 100 000	350 000	350 000	350 000	350 000
						1 388 000	215 000	115 000	115 000	115 000
	Séniors					1 388 000	215 000	115 000	115 000	115 000
		Vie à domicile	Activités							
				Bassins à flots - équipement pour les seniors	598 000	598 000	0	0	0	0
				Clubs seniors, acquisition de mobilier et matériel	plan d'équipement	150 000	25 000	25 000	25 000	25 000
				Club sénior Jean Giono réaménagement intérieur	100 000	100 000	100 000	0	0	0
				Clubs seniors, grosses réparations	plan d'équipement	540 000	90 000	90 000	90 000	90 000
						21 347 000	2 277 000	3 028 000	5 233 000	4 703 000
			H - VIE DEMOCRATIQUE							
			Accueil et citoyenneté			1 755 000	290 000	293 000	293 000	293 000
				Cimetières		1 698 000	283 000	283 000	283 000	283 000
				Cimetières, acquisition de matériel	plan d'équipement	210 000	35 000	35 000	35 000	35 000
				Cimetières, grosses réparations	plan d'équipement	1 488 000	248 000	248 000	248 000	248 000
				Services à la population		57 000	7 000	10 000	10 000	10 000
				Formalités administratives, matériels	plan d'équipement	57 000	7 000	10 000	10 000	10 000
						19 592 000	1 987 000	2 735 000	4 940 000	4 410 000
			Vie associative							
				Développement de la vie associative		1 920 000	70 000	70 000	70 000	70 000
				Travaux de sécurité et d'aménagement des salles municipales	plan d'équipement	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
				Vie associative - subventions d'équipement rénovation maisons de quartiers	1 500 000	1 500 000	0	0	0	0
				Réhabilitations et construction de nouveaux équipements vie associative		17 252 000	1 847 000	2 595 000	4 800 000	4 270 000
				Athénée Municipal, traitement bétons, menuiseries de façade et ravalement	550 000	500 000	100 000	400 000	0	0
				PAE Bassins à flots, acquisition équipement associatif	1 500 000	1 500 000	0	750 000	750 000	0
				PAE Bassins à flots, réalisation d'une structure d'animation	2 500 000	2 500 000	100 000	100 000	1 150 000	1 150 000
				PRU Aubiers - Ferme pédagogique	360 000	360 000	0	0	0	0
				PRU Aubiers - Requalification et extension du centre social	1 300 000	1 200 000	600 000	600 000	0	0
				Brazza - création d'une structure d'animation jeunesse - Vie associative	4 000 000	4 000 000	0	20 000	100 000	500 000
				Centre animation Bacalan + crèche Claveau - isolation des façades	771 000	665 000	665 000	0	0	0
				Site Buscaillet mise en conformité	100 000	100 000	100 000	0	0	0
				Salle Son Tay maison associative restructuration	30 000	30 000	30 000	0	0	0
				Lieux des associations et des bénévoles de Bordeaux Caudéran	110 000	110 000	60 000	50 000	0	0
				Rénovation Immeuble 7 place Saint Martial (US Chartrons)	5 745 000	5 543 000	192 000	675 000	2 500 000	2 176 000
				Structures d'animation et proximité		0	420 000	70 000	70 000	70 000
				Travaux de sécurité et d'aménagement aux structures d'animation	plan d'équipement	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
						30 548 293	5 397 000	4 664 700	3 970 000	3 970 000
			J - PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE							
			Gestion financière			5 160 000	860 000	860 000	860 000	860 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			<u>Gestion budgétaire</u>			5 160 000	860 000	860 000	860 000	860 000
				Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes	plan d'équipement	5 160 000	860 000	860 000	860 000	860 000
			<u>Logistique et exploitation</u>			780 000	130 000	130 000	130 000	130 000
			<u>Logistique</u>			180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Equipements pour les services municipaux	plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
			<u>Moyens opérationnels d'exploitation</u>			600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				CEE (service manifestations), acquisition de matériel	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
			<u>Stratégie et gestion immobilière</u>			24 608 293	4 407 000	3 674 700	2 980 000	2 980 000
			<u>Acquisitions immobilières</u>			3 763 393	0	0	0	0
				Acquisition terrain Nexity immeuble Rotonde		492 752	0	0	0	0
				Acquisition Collège Ellul		3 270 641	0	0	0	0
			<u>Ateliers du bâtiment</u>			900 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Service manifestation, acquisition de matériel	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Maintenance des fontaines	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
			<u>Construction publique, maintenance et énergies</u>			9 840 000	1 590 000	1 550 000	1 550 000	1 550 000
				Efficacité énergétique du patrimoine et ENR	plan d'équipement	9 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
				GER et maintenance des équipements	plan d'équipement	340 000	90 000	50 000	50 000	50 000
			<u>Travaux et gestion du patrimoine administratif</u>			10 104 900	2 667 000	1 974 700	1 280 000	1 280 000
				GER cité municipale	plan d'équipement	3 030 000	480 000	510 000	510 000	510 000
				Hôtel de ville - palais Rohan	plan d'équipement	600 000	0	120 000	120 000	120 000
				Hôtel de ville, mise aux normes des installations électriques		2 200 000	300 000	382 700	0	0
				PRU Grand Parc - démolition annexe Schweitzer		343 200	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - démolition du plot restauration scolaire + logements		312 000	0	312 000	0	0
				PRU Grand Parc - Opération Vezes		700 000	700 000	0	0	0
				Déplacement du centre de vidéo protection urbaine		472 000	472 000	0	0	0
				Sécurité et grosses réparations bâtiments administratifs	plan d'équipement	3 965 000	715 000	650 000	650 000	650 000
Total						553 881 709	82 236 171	86 128 080	71 762 176	71 488 906